RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire

DEPARTEMENT DE L'ATACORA

COMMUNE DE MATERI

Plan Communal de Conservation de la Biodiversité du Système des Aires Protégées : Commune de Matéri

2015-2019

.

Le Plan Communal de Conservation de la Biodiversité du Système des Aires Protégées (PCC-SAP) est publié en 2014 à Cotonou (République du Bénin) par la CENAGREF et la Commune de Matéri, avec l'appui financier du Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (financement Union Européenne –Programme des Nations Unies pour Développement et le Gouvernement du Bénin) et l'appui technique du Bureau d'Etudes Golf-Expertises

La reproduction de cette publication à des fins non-commerciales, notamment éducatives est permise sans autorisation écrite préalable du CENAGREF et de la Commune de Matéri.

La terminologie géographique employée dans cet ouvrage, de même que sa représentation, ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part des organismes concernés sur le statut juridique ou l'autorité de quelque pays, territoire ou région que ce soit, ou sur la délimitation de ses frontières.

Table des matières

Avant-propos....vi
Sigles et Abréviations viii
Résumé x
Introduction générale....1
I. Présentation sommaire de la commune 6
1.1. Environnement physique et naturel....6
1.1.1. Situation géographique et administrative....6
1.1.2. Climat, hydrographie et sol....6
1.1.3. Végétation....7
1.1.4. Relief....7
1.2. Environnement humain 12
1.2.1. Historique et mise en place de la population.... 12
1.2.2. Evolution récente et projection de la population 13
1.2.3. Répartition spatiale de la population.... 13
1.3. Environnement social 14
1.3.1. Education et alphabétisation 14
1.3.2. Santé 14
1.3.3. Accès à l'eau potable.... 15
1.3.4 Hygiène et assainissement.... 15
1.4. Environnement des infrastructures : socio communautaires, marchandes, routières et les systèmes de communication. 16
1.4.1. Les équipements marchands 16
1.4.2. Les pistes rurales et le transport.... 16
1.4.3. La communication 17
1.5. Environnement institutionnel.... 17
1.5.1. Administration communale 17
1.5.2. Principaux services déconcentrés 18
1.5.3. Organisations socioprofessionnelles 18
1.6. Environnement socio-économique de la commune 18
1.6.1. L'Agriculture 18
1.6.2. L'Elevage 20
1.6.3. La pêche.... 21
1.6.4. La chasse.... 22
1.6.5. Les plantations.... 22
1.6.6. La Transformation agro-alimentaire 22
1.6.7. Le commerce et L'artisanat.... 23
1.6.8. Le tourisme et l'hôtellerie 23
II. Analyse transversale des problèmes environnementaux au niveau des secteurs de développement.... 25
2.1. Les ressources naturelles et la biodiversité.... 25
2.1.1. Agriculture.... 25
2.1.2. Elevage et ressources pastorales 26
2.1.3. Chasse et ressources fauniques dans le domaine protégé de la commune de Matéri.... 27
2.1.4. Etat des lieux des aires protégées dans la commune 30
2.1.5. Etat des lieux des ressources ligneuses et non ligneuses.... 31
2.1.6. Etat des lieux des ressources naturelles en eau de la commune 34
2.1.7. Etat des lieux des carrières de la commune 34
2.2. La qualité du cadre de vie : hygiène et assainissement des établissements humains 35

2.2.1. Education 35
2.2.2. Santé 35
2.3. Les risques environnementaux 36
2.3.1. Les variabilités du climat et leurs impacts sur les milieux physiques, les écosystèmes et les populations . 36
2.3.2. Les crises et les catastrophes naturelles sur les milieux physiques, les écosystèmes et les populations 36
2.4. Patrimoine naturel et culturel 36
III. Synthèse de la problématique de développement environnemental de la commune 37
IV. Prise en compte de la conservation de la faune sauvage et de la diversité biologique dans la vision de développement et les orientations stratégiques de la commune de Matéri 41
4.1. Vision du PCC de la commune de Matéri 41
4.2. Orientations stratégiques du PCC 41
4.3. Cohérence des orientations du plan avec les objectifs nationaux et internationaux de développement 42
4.4. Cadre logique du plan communal de conservation durable de la diversité biologique et des aires protégées 45
V. Programmation physique et financière des actions de conservation de la faune sauvage et de la diversité biologique 47
5.1. Planification des activités 47
5.2. Coût des programmes et projets du PCC-SAP 52
5.3. Priorisation et Hiérarchisation des projets/résultats du PCC-SAP 53
5.4. Stratégie de financement du PCC-SAP 53
VI. Mise en œuvre et Suivi-Evaluation du PCC 54
6.1. Mise en œuvre du PCC 54
6.2. Stratégie intercommunale de mise en œuvre des PCC-SAP 54
6.3. Système de planification et Suivi-Evaluation du PCC 55
Conclusion 56
Références bibliographiques 57
Annexe 58

Liste des tableaux

Tableau 1: Récapitulation des groupes linguistiques par zone géographique et par spécificité. 12

Tableau 2 : Caractéristiques démographiques de la commune de Matéri et projections..... 13

Tableau 3 : Répartition de la population par arrondissement..... 13

Tableau 4 : Présentation de la situation de la Commune en AEP 15

Tableau 5 : Couverture en latrines familiales et l'accès par arrondissement 16

Tableau 6 : Réalisations en superficies des cultures et des productions pour la campagne 2011-2012..... 19

Tableau 7: Estimation du potentiel de la commune par catégorie d'animaux en 2007-2008 20

Tableau 8 : Synthèse du profil environnemental de la commune de Matéri 37

Tableau 9: Orientations et objectifs de développement du PDC 2..... 42

Tableau 10: Orientations et axes stratégiques du PCC 42

Tableau 11 : Cohérence du PCC-SAP par rapport OMD et les stratégies nationales de développement. 43

Tableau 12: Cadre logique du plan communal de conservation durable de la diversité biologique et des aires protégées de Matéri 45

Tableau 13: Planification physique et financière du PCC-SAP 47

Tableau 14: Synthèse des coûts des différents programmes et projets du PCC..... 52

Liste des cartes

Carte 1: Situation administrative de la commune de Matéri 8

Carte 2 : Orohydrographie de la commune de Matéri 9

Carte 3 : Formation pédologique de la commune de Matéri 10

Carte 4: Occupation du Sol de la commune de Matéri en 2006..... 11

Carte 5: Couloirs de transhumance 29

Carte 6: Zonage de la RBP 33

Carte 7 : Affectation du sol de la commune de Matéri 59

Carte 8 : Affectations dans les secteurs de loisirs, sport, hôtellerie, sécurité et tourisme à l'horizon 2030..... 60

Avant-propos

Le Bénin s'est engagé à établir un système fonctionnel d'Aires Protégées à travers la signature en 1992 et la ratification en 1994 de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB). Cet engagement a été réaffirmé à travers la prise en compte de l'environnement et la gestion des ressources naturelles dans les différents documents politiques et stratégique du gouvernement tels que : la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCRP) et son Plan d'Action Pluriannuel, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) etc. Cette volonté a été également affirmée à travers l'élaboration de documents politiques et stratégiques pour la gestion de l'environnement et les ressources naturelles comme le Plan d'Action Environnemental (PAE) ; L'Agenda 21 National ; la Stratégie Nationale et le Plan d'Action pour la Conservation de la Diversité Biologique et la Stratégie Nationale de Conservation et de Gestion des Réserves de Faune. Qui a permis la création du Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) en 1996.

De plus, avec l'avènement de la décentralisation, le Bénin a élaboré et adopté en juin 2009 la Politique Nationale de Décentralisation et de déconcentration (PONADEC). Cette politique est destinée à faciliter l'atteinte des objectifs de développement fixés par le gouvernement en faisant du territoire un levier de développement. Elle est un instrument visant la responsabilisation et la coordination des acteurs locaux mais aussi externes autour d'objectifs de développement territoriaux partagés dans le respect des prérogatives de Chacun.

Le CENAGREF dans sa mission gère les réserves de faune, en collaboration avec les populations riveraines. L'avènement de la décentralisation lui confère d'autres partenaires que sont les Communes. Ces dernières dans la veille à la gestion des ressources naturelles de leur territoire doivent être impliquées dans la gestion des réserves de faune.

Au vue de tout ce qui précède et dans le cadre de la mise en œuvre de l'implication des Communes à la gestion des réserves de faune, le CENAGREF à travers le Programme d'Appuis aux Parcs de l'Entente (PAPE) a élaboré le Plan Communal de Conservation du Système des Aires Protégées.

Le Plan Communal de Conservation du Système des Aires Protégées vise à accompagner la Commune de Matéri dans la préservation des ressources naturelles de son territoire tout en s'inscrivant en annexe de son Plan de Développement Communal (PDC).

Le Plan Communal de Conservation de la Biodiversité du Système des Aires Protégées (PCC-SAP) a déterminé des axes stratégiques et les orientations principales dans une vision opérationnelle et de synergie avec les activités typiques de conservation et de gestion des ressources naturelles en générale et de la Réserve de Biosphère de la Pendjari en particulier. Pour le Conseil Communal de Matéri, le PCC-SAP constitue une boussole devant donner le cap à suivre pour la conduite des activités de conservation et de valorisation des ressources naturelles.

Aussi, la multiplicité des actions à entreprendre devra-t-elle faire appel à l'appui et à la participation de plusieurs acteurs notamment les services déconcentrés de l'Etat, les partenaires techniques et financiers, les institutions, les communautés locales, les organisations professionnelles etc.

Le présent PCC-SAP, est le produit d'un processus participatif et itératif de consultation ayant impliqué tous les acteurs cités plus haut.

Sigles et Abréviations

AEP : Approvisionnement en Eau Potable

AGLP : Association des Guides Locaux du Parc

AG : Assemblée Générale

AGR : Activités Génératrices de Revenus

AT **:** Aire de Transition

AVIGREF : Association Villageoise de Gestion des Réserves de Faune

CCNUCC : Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

CeCPA : Centre Communal de Promotion Agricole

CEG : Collège d'Enseignement Général

CENAGREF : Centre National de Gestion des Réserves de Faunes

CPS : Centre de Promotion Sociale

CSA : Centre de Santé d'Arrondissement

DSCRP : Document de Stratégies de Croissance et de Réduction de la Pauvreté

ECOPAS : Ecosystèmes protégés d'Afrique soudano-sahélienne

EPE : Equivalent Point d'Eau

FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la Population

FPM : Forage équipé de Pompe à Motricité humaine

GF : Groupement de Femme

GRN : Gestion des Ressources Naturelles

Hbt : Habitants

IEC : Information, Education, Communication

INSAE : Institut National de Statistiques et d'Economie Appliquée

MAB : Programme l'Homme et la Biosphère (Man and Biosphere)

MRB : Marché Régional du Bois

MAEP **:** Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OPT : Office des Postes et Télécommunication

PAGAP : Projet d'Appui à la Gestion des Aires Protégées

PAPE : Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente

PCC-SAP : Plan Communal de Conservation pour le Système d'Aires Protégées

PDC : Plan de Développement Communal

PDRT : Programme de Développement des Racines et Tubercule

PME : Petite et Moyenne Entreprise

PMI : Petites et Moyenne Industrie

PNP : Parc National de la Pendjari

ProCGRN : Programme de Conservation et de Gestion des Ressources Naturelles

PTF : Partenaire Technique et Financier

RBP : Réserve de Biosphère de la Pendjari

REVICA : Réserve Villageoise de Chasse Autogérée

RGPH3 : Recensement Général de la Population et de l'Habitat 3

SDAC : Schéma Directeur d'Aménagement Communal

SONEB : Société National des Eaux du Bénin

U-AVIGREF : Union des Associations villageoises de gestion des Réserves de Faune

UCP : Union Communale des Producteurs

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

UGVS : Union des Groupements Villageois de Stockage

UNESCO : Union des Nations Unies pour la Science et la Culture

UVS : Unité Villageoise de Santé

WAP : Parc W, Réserve Totale de Faune d'Arly, Parc de la Pendjari

WAPO : Parc W, Réserve Totale de Faune d'Arly, Parcs de la Pendjari et Oti Mandouri

ZCP : Zone Cynégétique de la Pendjari

ZIP : Zone (s) Intégralement Protégée(s)

ZOC : Zone d'Occupation Contrôlée

ZT : Zone(s) Tampon(s)

Résumé

La commune de Matéri dispose d'un Plan de Développement Communal (PDC 2011 – 2015) de deuxième génération qui prend en compte quelques aspects environnementaux. Mais le souci du Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE) de contribuer à la conservation de la biodiversité et des services éco systémiques pour un développement durable à travers des actions concernant les parcs nationaux du complexe : Parc W, Réserve Totale de Faune d'Arly, Parcs de la Pendjari et Oti Mandouri (WAPO) ainsi que les aires protégées adjacentes et leurs zones périphériques contigües, amène les communes riveraines des parcs de la Pendjari et du W à élaborer un plan de conservation de la biodiversité.

A l'instar de toutes les communes riveraines des parcs nationaux du Bénin, la Commune de Matéri s'est donnée à cet exercice. Il ressort du diagnostic réalisé que la commune de Matéri est confrontée à de nombreux problèmes environnementaux, entre autres:

- dégradation / surexploitation des sols,
- destruction des berges des cours et plans d'eau,
- insalubrité due à la mauvaise gestion des mèches de coiffure usagées, des sachets et emballages en plastique et autres types de déchets,
- disparition de nombreux cours d'eau temporaires du fait de la dégradation de la végétation protectrice,
- pollution de la nappe phréatiques/puits et des eaux de surface par les résidus d'intrants agricoles,
- destruction des forêts naturelles pour la production du bois énergie,
- disparition complète des galeries forestières de Porga,
- disparition complète de la forêt claire et de la savane arborée sise à la frontière avec le Burkina à Porga et au Nord de Nagasséga,
- disparition totale des savanes par l'emprise agricole,
- mutation des forêts galeries de Gouandé et Tchanhoun Cossi en forêt claire et savane boisée,
- destruction des habitats de la faune et de la biodiversité faunique,
- pressions diverses sur la Réserve de Biosphère de la Pendjari «RBP» (le braconnage, la transhumance dans la RBP, le pâturage dans la RBP, les prélèvements abusifs et non autorisés de bois etc.),
- absence de système de gestion des ordures ménagères dans la commune,
- déficit de cadre de concertation et de participation de la commune à la gestion du Parc.

La vision sectorielle du PCC-SAP de la commune de Matéri est: « ***« En 2025, Matéri est une commune bien gouvernée, à économie prospère et durable, basée sur l'approche genre, la préservation de l'environnement, la valorisation, la protection et la conservation des ressources naturelles et de la biodiversité».*** Pour la concrétisation de cette vision, les acteurs sociaux et responsables des services déconcentrés de l'Etat de la commune ont défini les orientations stratégiques. Celle autour de laquelle des actions sont définies dans ce PCC est : « ***Valorisation et gestion durable de la biodiversité et des aires protégées en tenant compte de l'intercommunalité*** ». Ainsi, des activités sont donc planifiées sur cinq ans afin de lever les contraintes et de corriger les problèmes environnementaux qui ralentissent l'émergence et le développement durable de la commune de Matéri. Plusieurs actions ont été planifiées. Ainsi pour la mise en œuvre et le suivi-

évaluation du PCC-SAP, il faudra mobiliser environ **quatre cent quarante huit million neuf cent dix mille (448.910.000)** francs CFA, sur la période 2015-2016 représentant les deux dernières années de mise en œuvre du PDC 2.

Les dispositifs de mise en œuvre et de suivi évaluation sont prévus pour l'atteinte des résultats définis dans le PCC-SAP

Introduction générale

i. Contexte et justification du PCC

Le concept de Réserve de Biosphère a été mis au point en 1974 par le Programme sur l'Homme et la Biosphère (MAB) de l'UNESCO. La Stratégie de Séville et le Cadre Statutaire des Réserves de Biosphère, adoptés par la Conférence générale de l'UNESCO en 1995, leur confèrent leur légitimité. Les Réserves de Biosphère sont des aires portant sur des écosystèmes ou combinaisons d'écosystèmes terrestres, aquatiques et côtiers/marins, reconnus au niveau international dans le cadre du Programme de l'UNESCO sur l'Homme et la Biosphère (MAB).

Dans cette nouvelle approche, le Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE) qui a pour objectif de contribuer à la conservation de la biodiversité et des services éco systémiques pour un développement durable en Afrique de l'Ouest. Ses actions concernent les parcs nationaux du complexe WAPO ainsi que les aires protégées adjacentes et leurs zones périphériques contigües au Bénin, au Burkina Faso, au Niger et au Togo. Ces pays ont opté pour une décentralisation étagée (Région, Département/Province, Commune) et une communalisation intégrale. Ainsi, les communautés riveraines vivant dans la périphérie des réserves de faune se retrouvent éparpillées dans une multitude de collectivités régionales, départementales et communales qui doivent toutes disposer d'outils de planification tels que le Plan de Développement Communal (PDC).

La situation actuelle de la Gestion des Ressources Naturelles (GRN) montre que les PDC représentent l'instrument de planification du développement les plus adapter pour prendre en compte les problématiques essentielles de conservation des ressources naturelles, aussi bien dans la périphérie que dans les Aires Protégées (AP) du complexe WAPO.

Au Bénin c'est la Loi 2002 – 16 portant régime de la faune qui en dispose en son article 51 « ***Les populations riveraines des aires protégées sont, dans tous les cas où cela est possible, associées à leur gestion et/ou bénéficient d'une partie des revenus ou des produits issus de leur mise en valeur***». La génération des PDC élaborés a souffert de la prise en compte de ces aspects.

Même après verdissement, les PDC ne prennent pas suffisamment en compte les questions spécifiques des parcs et réserves. L'absence de définition des rôles et responsabilités des Communes dans le système de gestion encore en vigueur ne sont pas de nature à faciliter l'émergence d'un sentiment d'appropriation au niveau desdites Communes. Par ailleurs, certains PDC ont été élaborés antérieurement ou concomitamment à l'élaboration du Plan d'Aménagement Participatif et de Gestion des deux réserves de biosphère du complexe. A Matéri le processus d'élaboration du PDC 2 a démarré en 2009 au moment où le PAG de la RBP était en cours de finalisation. C'est dans ce cadre que s'insère l'élaboration du PCC-SAP, ainsi le PAPE à identifier la nécessité de définir les conditions harmonisées et durables de gestion des ressources naturelles dans les Plans de Développement des Communes (PDC) riveraines des Parcs Nationaux de la Pendjari et du W.

ii. Définition et objectifs du Plan Communal de Conservation de la biodiversité

La mise en place d'un système harmonisé de gestion participative impliquant aussi bien les Communautés que les Collectivités territoriales (Communes), proposé par le PAPE prend l'option de faire élaborer des Plans Communaux de Conservation pour le Système d'Aires

Protégées (PCC-SAP) du Complexe. Il s'agit d'un outil de planification répondant à la fois aux attentes des populations tout en y intégrant les besoins de protection des aires protégés et les mesures définies dans le PAG des différents blocs qui les constituent.

L'objectif global est d'appuyer les Communes riveraines des parcs de la Pendjari et du W à prendre en compte les problématiques de l'environnement, des changements climatiques et de la conservation dans leur PDC respectif. De façon spécifique, il s'agira de :

- évaluer la situation de la gestion de la faune sauvage dans les différents domaines du territoire communal et dégager les principaux problèmes de gestion et d'utilisation durable des ressources naturelles;
- identifier les acteurs stratégiques et analyser les facteurs influents et les enjeux liés à la gestion de la faune sauvage ;
- évaluer les capacités des acteurs institutionnels dans la gestion et la conservation de la faune, en tenant compte du cadre législatif et réglementaire, des politiques et stratégies nationales, ainsi qu'en tenant compte des documents de référence de la gestion durable du Parc ;
- évaluer les contributions de la gestion /conservation de la faune sauvage aux ressources de développement local ;
- formuler avec les acteurs locaux, la vision et les orientations de développement de la commune pour la préservation de l'environnement, la conservation et l'utilisation durable des ressources fauniques et floristiques;
- appuyer l'identification, la formulation et la planification des actions de préservation de l'environnement, d'aménagement et de conservation de la biodiversité et en particulier de la faune sauvage en tenant compte des besoins aux plans socio-économique, institutionnel, technique, culturel, environnemental, et de développement local ;
- faire des propositions des coûts nécessaires à la mise en œuvre des actions planifiées et proposer deux à trois scénarii de mécanismes appropriés et durables de leur mobilisation.

iii. Cadre législatif et institutionnel de gestion des ressources naturelles

✓ Cadre législatif de gestion des ressources naturelles

Le Bénin a ratifié un certain nombre de conventions internationales se rapportant à la conservation des ressources naturelles. Il s'agit de :

- la convention sur la diversité biologique ratifiée en 1992 ;
- la convention sur la lutte contre la désertification ;
- la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction ;
- la convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ;
- la convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux : convention de Ramsar, ratifiée 1971 ;

- la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (New-York ratifiée en 1992 et le protocole de Kyoto ratifiée en 1997.
- Le programme sur l'homme et la biosphère (MAB) lancé par l'UNESCO en 1971.

En dehors de ces conventions, le Bénin dispose également de lois et textes d'application dans le domaine forestier qui ne sont non plus négligeable. Il s'agit de :

- La loi n° 93-009 du 02 Juillet 93 et son décret d'application N°96-271 du 02 juillet 1996 portant régime des forêts en République du Bénin.
- la loi 2002-016 du 18 octobre 2004 portant régime de la faune et son décret 2011-394 du 28 mai 2011 fixant les modalités de conservation et de gestion durable de la faune et de ses habitats en RB;
- la loi N° 87-013 du 21 septembre 1987 portant réglementation sur la vaine pâture, de la garde des animaux domestiques et la transhumance.
- La loi n°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des Communes en République du Bénin ;
- La Loi n°2006–17 portant code minier et fiscalités minières en République du Bénin.

✓ **Cadre institutionnel**

Le secteur de conservation des ressources naturelles est géré par plusieurs structures déconcentrées ou décentralisées des structures nationales clés. Il s'agit principalement des communes qui, selon les dispositions des textes en vigueur ont de très importants rôles en matière de préservation de l'environnement et de gestion des ressources naturelles de la portion du territoire national relevant de leur administration, des directions départementales du Ministère en charge de l'Environnement, des ministères en charge de la gestion de l'eau, de l'énergie, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, ainsi que des ministères ayant en charge la décentralisation et l'aménagement du territoire.

- **La commune**

Les textes de lois sur la décentralisation confèrent certaines prérogatives aux Communes en matière de protection des ressources naturelles, notamment les forêts, les sols, la faune, les ressources hydriques, les nappes phréatiques ; elles doivent contribuer à leur meilleure utilisation (art. 94). Les communes veillent à une gestion durable de ces ressources.

- **Les Organisations communautaires de cogestion des ressources du Parc**

Sous l'impulsion du Projet de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN), des organisations de cogestion des ressources des réserves ont été progressivement créées aussi bien au W qu'à la Pendjari à partir de 1993 sous forme d'Association villageoises de Chasse (AVC), devenues à partir de 1996, des Associations Villageoises de Gestion des Réserves de Faune (AVIGREF).

En effet, les AVIGREF sont des organisations issues des villages riverains et partenaires directs du CENAGREF dans la gestion de la RBP. Elles couvrent les villages riverains des réserves de biosphère de la Pendjari et du W. L'initiative était née dans le contexte de la profonde dégradation anthropique des ressources des réserves dont la RBP du fait du braconnage, du

défrichement, des feux de végétation non contrôlés et du pastoralisme sauvage. L'AVIGREF exerce ses activités autour et à l'intérieur de la ZCP en étroite collaboration avec le CENAGREF. Ces tâches sont définies conformément à leurs statuts :

L'association est ouverte à toute personne physique ou morale résidant dans l'un des villages riverains. L'adhésion est libre et volontaire et se fait au niveau du village. Tout membre a le devoir de payer un montant d'adhésion unique et une contribution annuelle.

Les ressources des AVIGREF sont constituées par des subventions, des droits d'adhésion, des cotisations des membres et surtout des prestations de service qui lui donnent droit à des ristournes des recettes de gestion de la réserve.

La viande de chasse est consommée dans les villages et procure des revenus supplémentaires aux AVIGREF. Les recettes restent dans la caisse de l'AVIGREF du village.

L'AVIGREF met à la disposition des Services Techniques de la DPNP et des guides de chasse des auxiliaires villageois dont les pisteurs et porteurs pour la surveillance, le pistage et autres tâches. Les auxiliaires sont membres des AVIGREF. Ils sont payés à 2000 F par jour.

- **Le CENAGREF et ses projets d'appui**

Le CENAGREF est un office d'Etat à caractères social, culturel et scientifique en charge de la conservation et de la gestion des aires protégées du Bénin. Il a été créé en 1996 conformément au Décret N° 96-73 du 02 Avril 1996. Ce décret a été modifié sous le N° 98-487 du 15 Octobre 1998. Autrefois sous le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, le CENAGREF est aujourd'hui sous la tutelle du Ministère de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme.

Cet office public doté d'une personnalité morale et d'une autonomie financière a pour mission d'assurer la gestion rationnelle des réserves de faune définies comme l'ensemble des parcs nationaux, zones cynégétiques et leurs zones tampons en liaison avec les populations riveraines et la société civile. A ce titre, le centre est chargé de :

- gérer les réserves de faune au mieux des intérêts de la communauté nationale ;
- soutenir la conservation de la nature dans les réserves de faune ;
- valoriser les ressources naturelles, notamment la faune et la flore dans les aires protégées et promouvoir leur utilisation durable.

Le CENAGREF dispose au niveau central pour son fonctionnement d'une Direction Générale sise à Cotonou et de deux directions de parc que sont la Direction du Parc National de la Pendjari sise à Tanguiéta et la Direction du Parc National du W sise à Kandi.

Celles-ci sont chargées de la gestion quotidienne des parcs, de représenter la direction générale au niveau local dans la mise en œuvre des politiques et stratégies de gestion des aires protégées à travers la surveillance, l'aménagement et l'écologie.

Il faut signaler qu'en tant qu'office, le CENAGREF est géré par un Conseil d'Administration composé des représentants de ministères impliqués dans la gestion des aires protégées, les populations riveraines, les guides de chasse et le personnel du centre.

Le CENAGREF dans la mise en œuvre de ses activités est appuyé par plusieurs partenaires techniques et financiers à travers des projets dont le Projet d'Appui à la Gestion des Aires Protégées (PAGAP) et le Projet d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE).

✓ Contraintes liées au cadre législatif et institutionnel

Les contraintes majeures liées au cadre législatif et réglementaire régissant la mise en valeur, l'exploitation et la gestion des ressources naturelles, peuvent être situées à trois (03) niveaux à savoir:

- la faible prise en compte dans les textes, les valeurs coutumières et traditionnelles très vite diabolisées parce que incomprises par les auteurs des textes,
- l'inexistence d'un mécanisme opérationnel de vulgarisation, de diffusion et de suivi de l'application des textes.

Dans ce contexte de cadre législatif et réglementaire inapproprié ou méconnu, les contraintes institutionnelles majeures sont liées à:

- la multiplicité des centres de décision,
- le chevauchement des fonctions/missions et les conflits d'attributions,
- l'insuffisance des ressources humaines en quantité et en qualité surtout au niveau des communes à qui les textes de loi sur la décentralisation confèrent d'importants rôles dans la gestion des ressources naturelles du territoire sous leur administration,
- l'insuffisance des ressources, matérielles, techniques et financières pour meilleure planification, mise en œuvre et suivi d'actions structurantes et efficientes de préservation de l'environnement et de gestion durable des RN
- le non transfert aux communes des compétences qui leur sont reconnues par les textes légaux en vigueur.
- Les écarts entre le transfert de compétences et celui des ressources nécessaires pour exercer au mieux les compétences transférées.

Il en résulte un cafouillage et une gestion anarchique et sectorielle des ressources naturelles.

Malgré le foisonnement d'institutions qui se sont arrogées les prérogatives dans la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles, il est difficile d'identifier et d'observer dans la mise en œuvre des projets sur le terrain, une politique étatique avec des objectifs clairs, élaborés sur la base de données précises en cohérence avec les stratégies nationales, les besoins des populations et réalités locales. Il existe par ailleurs, une multitude d'interventions extérieures, agissant au gré des financements mobilisés, à côté des interventions stéréotypées de services publics à charge du volet environnemental.

I. Présentation sommaire de la commune

1.1. Environnement physique et naturel

1.1.1. Situation géographique et administrative

Située entre 10° 38' et 11° 4' de latitude Nord et 0° 48' et 1°10' de longitude Est et ayant une superficie de 4800 km^2, la commune de Matéri est située au Nord-Ouest de la République du Bénin et compte parmi les neuf communes du Département de l'Atacora.

Elle est limitée par la République du Burkina-Faso au Nord, les communes de Cobly et de Tanguiéta au Sud, par la commune de Tanguiéta à L'Est, et la République du Togo à l'Ouest. Elle fait partie des rares communes du département de l'Atacora à avoir des frontières avec deux pays limitrophes de la République du Bénin à savoir : le Burkina Faso et le Togo. Elle a un accès assez facile par voie de terre à la République du Burkina Faso en empruntant l'axe routier Inter Etat Natitingou-Porga. Elle compte 6 arrondissements et 55 villages.

1.1.2. Climat, hydrographie et sol

☞ Le Climat

La commune de Matéri connaît un climat soudano-guinéen sec avec un régime pluviométrique de type uni modal compte tenu de sa position étendue sur la latitude. Le climat est caractérisé par deux saisons bien distinctes à savoir : une saison sèche de durée variable s'étendant généralement de novembre à avril et une saison pluvieuse qui couvre les mois de mai à octobre avec un pic entre Juillet et Septembre. La saison sèche est marquée par l'alizé continental, vent sec et frais venant du Sahara appelé harmattan (novembre à février) d'une part et par une période de forte chaleur (mars et avril) d'autre part. La température maximale journalière varie entre 34 et 40°C.

Le calendrier agricole local est élaboré en fonction de cette caractéristique climatique et pluviométrique. La normale des précipitations se situe entre 900 et 1200 mm/an avec de fortes disparités temporelles et spatiales. Aussi, note-t-on de nos jours un bouleversement dans du calendrier pluviométrique du fait du réchauffement climatique et des actions anthropiques. Au cours de la période pluvieuse, la température oscille entre 17° C et 35° C avec une moyenne établie à 27°C. L'amplitude thermique annuelle est de l'ordre de 18° C.

☞ L'hydrographie

En dehors de la rivière Pendjari qui forme une boucle Sud, Est, Nord et Ouest et rejoint un affluent de la Volta à l'Ouest de la commune dans les régions de Tampaga pour former l'Oti au Togo avant de se jeter dans la volta elle-même au Ghana; Matéri compte environ 21 rivières temporaires dont 06 à Dassari, 04 dans chacun des arrondissements de Tchanhoun-Cossi, Gouandé et Nodi et 01 à Tantéga.

☞ Les Sols

Les sols de la commune de Matéri ont des épaisseurs variables. Ce sont des sols lessivés à concrétion, des sols indurés et des sols d'apport hydromorphes sur matériaux alluviaux finement sableux. Les sols lessivés à concrétion et les sols lessivés indurés sont caractéristiques de la plaine du Gourma et sont modérément aptes à la culture de la plupart des spéculations agricoles. Ils sont rencontrés presque dans tous les villages de Nodi, de Gouandé, de Tchanhoun Cossi, de

Tantéga et de Dassari. Leur exploitation nécessite cependant l'adoption par les populations de techniques culturales appropriées : léger drainage, labour contrôlé, irrigation, etc.

Les sols hydromorphes à matériaux alluviaux finement sableux sont inondables en saison de pluies. Poussiéreux en saison sèche, ils subissent une très forte érosion éolienne. D'autres sont hors des bas-fonds. Situés dans tous les villages de Gouandé, de Tchanhoun Cossi, de la vallée de la Pendjari (Porga), de Tantéga, de Pourniari, de Kousséga, de Dabogohoun, de Bampora et de Matéri, ils sont des sols favorables pour la culture du riz, du sorgho, du petit mil, du fonio, de l'igname, du niébé, du coton, et des cultures maraîchères.

Les sols sableux rencontrés à Mahontika ; Tamporipogué et au Sud de Nodi sont favorables à la culture d'igname ; de maïs ; de Mil et de coton. Les sols caillouteux sont rencontrés à Kouarhoun. Ils sont utilisés pour la culture de : maïs ; sorgho ; mil ; coton ; soja.

La diversité des types de sols de la commune de Matéri lui permet d'avoir aussi une grande diversité de cultures et d'assurer un bon niveau de production.

1.1.3. Végétation

La commune de Matéri est caractérisée par une végétation clairsemée faite de savane arborée et arbustive. Dans cette commune on trouve quelques rares espèces géantes telles que : *Parkia biglobosa* (néré), *Adansonia digitata* (baobab), *Hyphaene thebaica* (palmier doum), *Borassus aethiopum* (palmier rônier), *Ceiba pentandra* (fromager ou kapokier), *Bombax costatum* (faux kapokier), *Vitellaria paradoxa* (Karité) et le *Khaya senegalensis* (caïlcédrat)… Certaines de ces espèces sont conservées à cause de leur importance sur le plan social et dans l'économie de subsistance.

En dehors de la savane arborée et arbustive, on trouve également dans cette commune des galeries forestières dans la zone de Pingou (Matéri), de Yédékanhoun (Nodi) de Samahoun (Tchanhoun-Cossi). Dominées par le *Khaya senegalensis* (caïlcédrat) exploité pour le bois d'œuvre, ces galeries constituent des zones de transhumance pour les troupeaux étrangers, notamment burkinabé. On rencontre aussi de façon éparse sur l'ensemble de la Commune certains îlots de plantations (acquis de certains projets et ONG), notamment des plantations de *Tectona grandis* (teck), *d'Anacardium occidentale* (anacardier), *d'Eucalyptus camaldulensis* ou *Eucalyptus citriodora* ou encore d'*Eucalyptus tereticornis*.

La caractéristique essentielle de la commune de Matéri en matière de végétation reste les formations de la Réserve de Biosphère de la Pendjari (RBP) qui occupent la portion comprise entre la route inter-Etats Bénin-Burkina-Faso et la rivière Magou. Toutefois, on note actuellement une rupture entre la RBP et la réserve de biosphère d'Oti Kéran, Mandouri. La zone de rupture est occupée par les agriculteurs de Matéri.

1.1.4. Relief

Le relief est relativement peu accidenté. Il est caractérisé par la plaine du Gourma qui est un grand bassin versant drainé par la rivière Pendjari. Cette plaine qu'occupe la Commune de Matéri est un vaste glacis de faible altitude (150-250 m) formé sur des grès de schistes voltaïen. La partie orientale, notamment les arrondissements de Matéri et de Nodi, est occupée par des collines. Les principales formes de modelés sont en relation étroite avec la nature des formations géologiques en place.

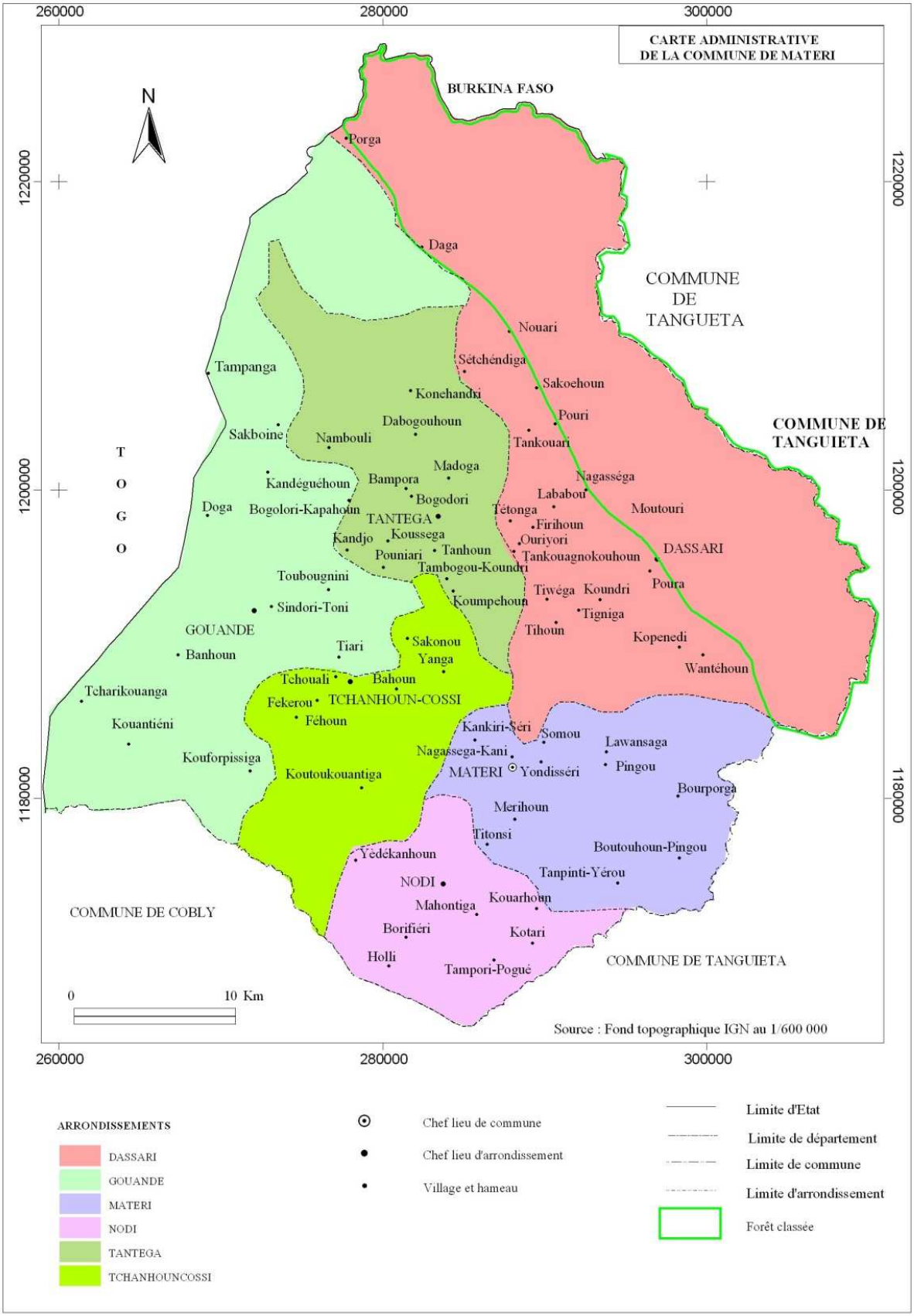

Carte 1: Situation administrative de la commune de Matéri

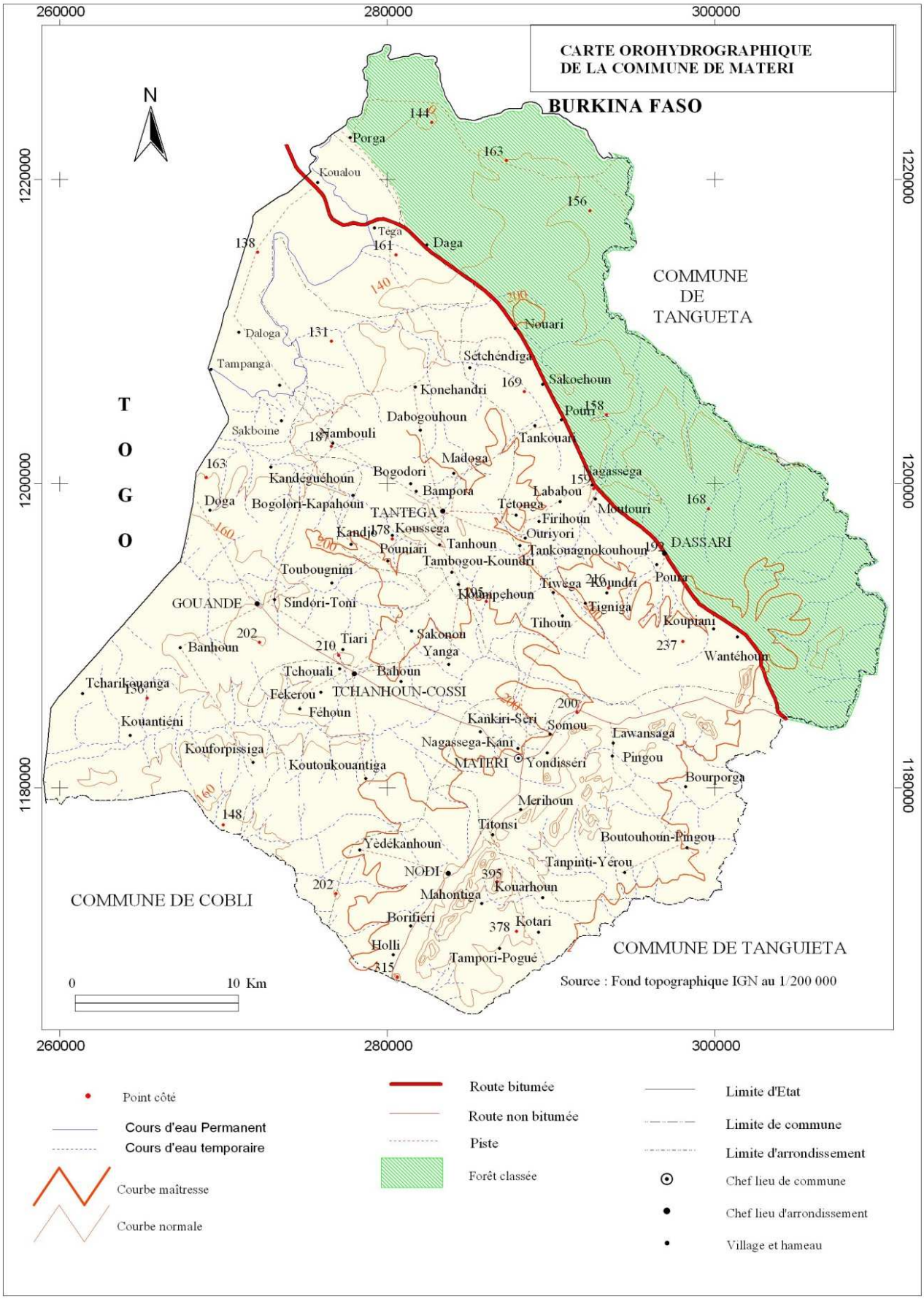

Carte 2 : Orohydrographie de la commune de Matéri

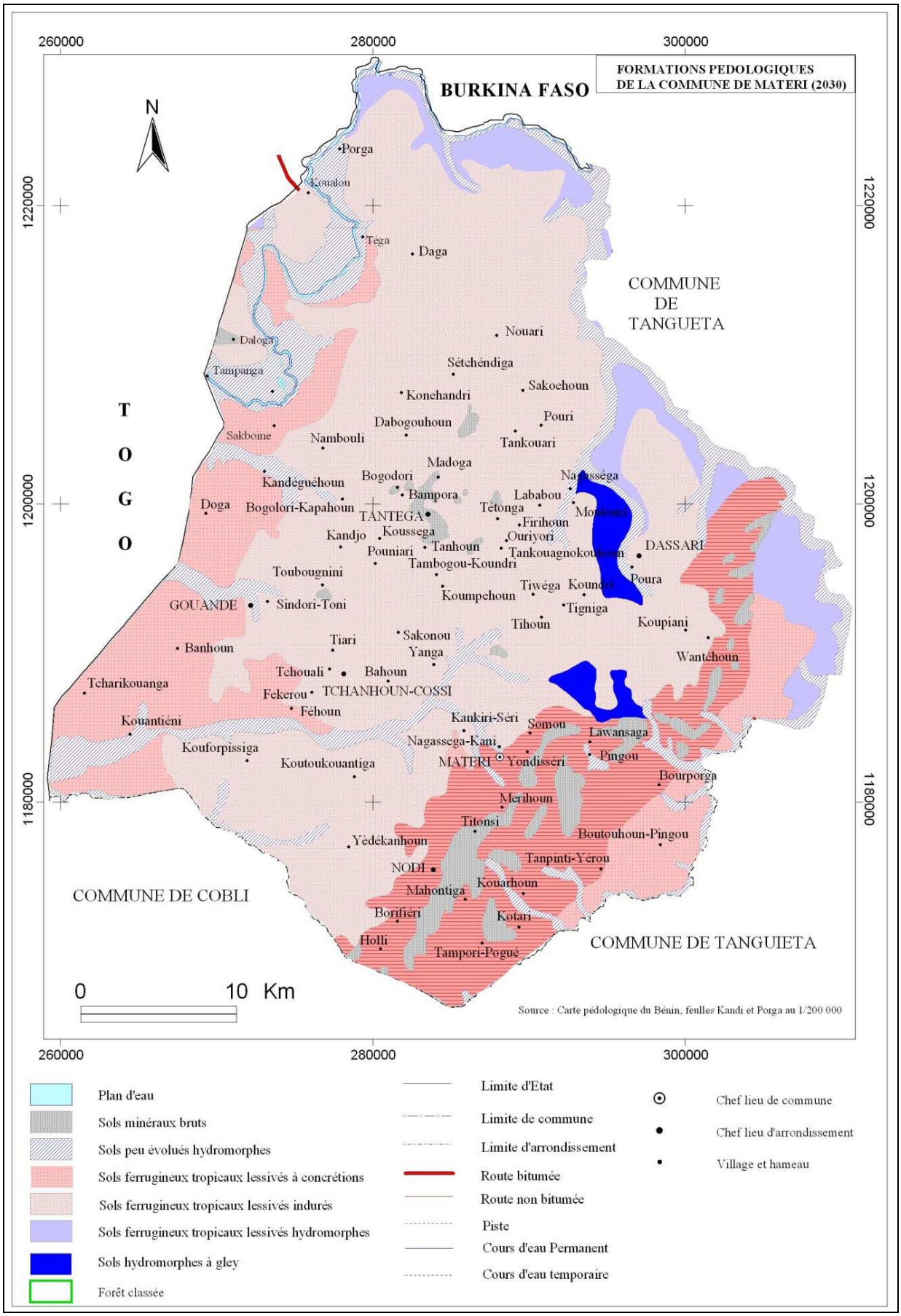

Carte 3 : Formation pédologique de la commune de Matéri

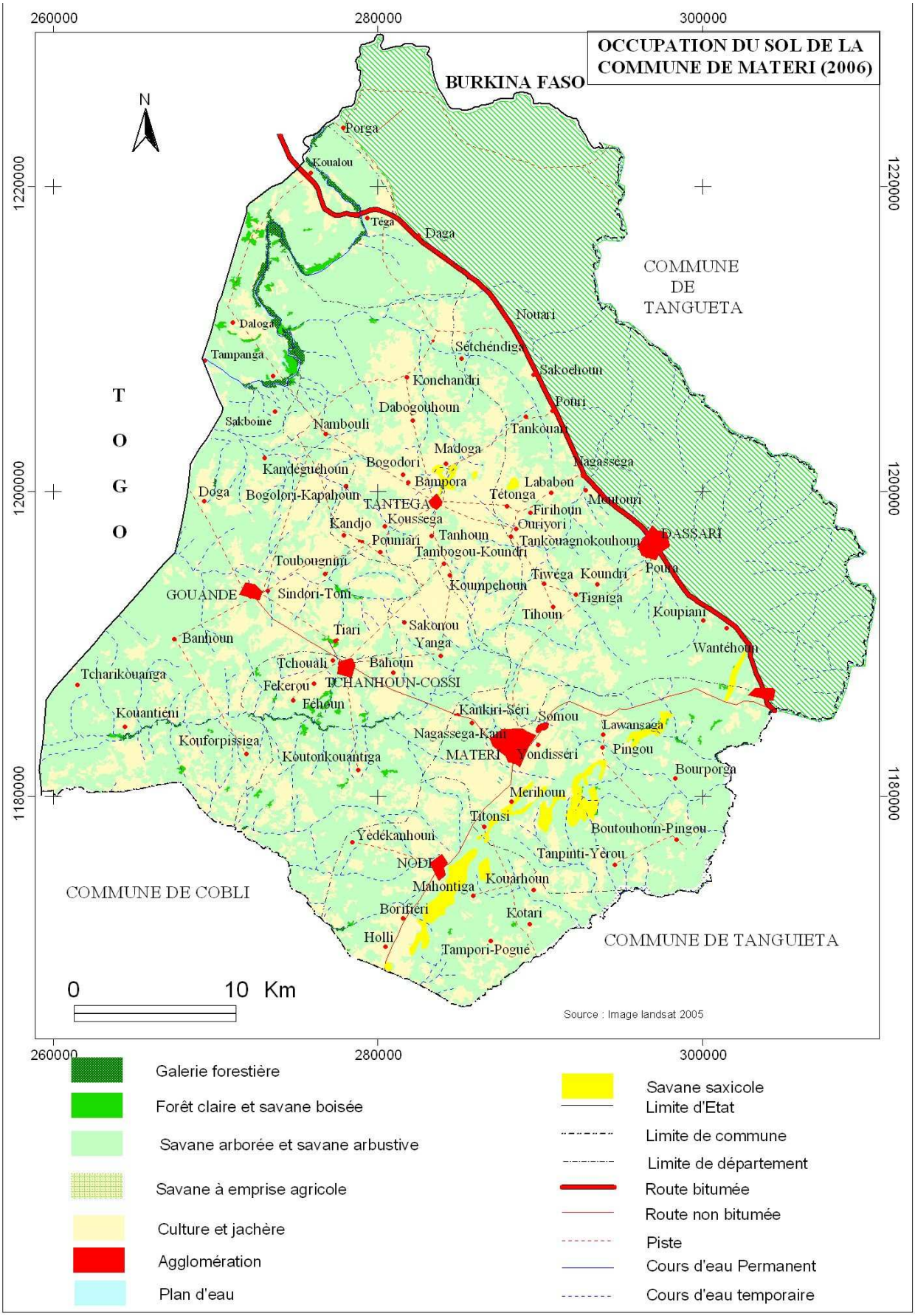

Carte 4: Occupation du Sol de la commune de Matéri en 2006

1.2. Environnement humain

1.2.1. Historique et mise en place de la population

Le recoupement de plusieurs sources atteste que les populations qui occupent le territoire de l'actuelle commune de Matéri ont toutes une origine commune, même si les itinéraires d'immigration ne sont pas identiques. Cette population appelée Bialbe serait partie de la plaine de Gourma au Burkina Faso envahit par les Burincimba d'origine Burmane entre 1445 et 1475 (Madienga, 1982). Cette immigration se situerait entre le 14ème et le 19ème siècle.

Au cours de leurs déplacements, ils ont connu plusieurs zones de transit. En effet, selon Kiansi (1993), les Sihibe de Gouandé, de Tchanhoun-Cossi et de Tantéga seraient venus de Nouhoun au Burkina Faso et auraient transité par Bwogui au Togo. Les Sakwébe de Dassari, de Tantéga, de Tchanhoun-Cossi et les groupes alliés (Toumbalebe, Nantoutoube et de Tiari) seraient venus de la région de Fada N'Gourma au Burkina Faso et auraient marqué un arrêt à Tchifyon. Par contre, les habitants de la région de Matéri et de Nodi ont pris par le Togo et aurait marqué une pause à Latiéme-Tchouatou. Il est donc clair, que tous les habitants actuels de la commune ont une commune origine qui reste le Burkina Faso. La pratique de kyéne, le nom « bialbe » et l'unicité de la langue biali confirment cette assertion.

En effet, au cours de la pratique de kyéne qui est une cérémonie coutumière, toutes les chansons qui louent le dieu stratificatoire, qui y est vénéré, indiquent que son origine est Holehoun, Talahoun et Léigue qui sont des sites se situant entre Mandori au Togo et Porga au Bénin.

Holehoun est un point d'eau de la Pendjari situé dans les Arrondissements de Tantéga et de Dassari et est actuellement objet de litige entre le Bénin et le Burkina Faso. Talahoun et Léigue sont des noms des berges de part et d'autre de la Pendjari se situant entre Tampanga et le Togo.

Telle que résumé dans le tableau ci-dessous, la commune de Matéri peut être de nos jours subdivisée en cinq groupes géolinguistiques dont la différence n'est que phonologique.

Tableau 1: Récapitulation des groupes linguistiques par zone géographique et par spécificité.

Groupe linguistique	Zone géographique de concentration	Autres caractéristiques
Laswalbe	Nord des arrondissements de Tantéga et de Dassari (zone Porga-Tampanga)	Le groupe Kapabe y est majoritaire. Le parlé laswale semble être le plus ancien et le plus original parce que plus proche des origines biali (Gourma).
Laputibe	De Dassari jusqu'à la hauteur de Tantéga	Deux groupes semblent dominants. Il s'agit de Sakwébe et de Mabe.
Lanutibe	A l'ouest de l'arrondissement de Tantéga, Au nord de l'Arrondissement de Matéri, Dans les arrondissements de Tchahoun-Cossi et de Gouandé	Les Sihibe dominent ce groupe.
Pianguebe	Est de Matéri et de Nodi	Deux groupes se distinguent : Pianguebe et Matébe.
Tantabe	Plateau de l'Arrondissement de Nodi	Groupe plus proche des Gourmantché. Cette population est constituée en majorité de Koulmoba et de Gangamba.

Source: PDC 2

Les quatre premiers groupes sont biali alors que le cinquième est parabiali plus proche des Gourmantché.

1.2.2. Evolution récente et projection de la population

Selon le RGPH3, la commune de Matéri compte en 2002, 83 721 habitants dont 43 466 femmes soit un taux de 52%. La commune est dominée par les populations rurales agricoles. En effet, parmi les 11 806 ménages que compte cette commune, on dénombre 11 060 ménages agricoles soit un taux de 94% correspondant à 95,22 % de la population totale. La taille des ménages oscille entre 6,6 et 7,4 personnes.

La densité de la population est estimée à 22,38 habitants au km^2 en 2010. Le taux d'accroissement de la population selon le RGPH 3 est 3,65.

Tableau 2 : Caractéristiques démographiques de la commune de Matéri et projections

Année	**2002**	**2010**	**2015**
Population totale de la commune	83 721	111529	133421
Population rurale	79 719	106 198	127 043
Population urbaine	4 002	5 331	6 378
Population féminine	43 466	57 902	69267
Nombre de ménages	11 806	15 933	19 060
Taille moyenne ménage	7	7	7
Densité de la population (Hbt/Km^2)	17,4	22,38	27,73

Source: RGPH3 (INSAE, 2002)

1.2.3. Répartition spatiale de la population

Selon la même source (RGPH 3, 2002), la population est répartie de façon très inégale entre les six arrondissements (cf. tableau 3). L'examen de cette répartition à l'intérieur de la commune indique que l'arrondissement de Dassari, riverain de la réserve, est le plus peuplé avec 27 643 hbts en 2010, soit 24,78% environ de la démographie totale de la commune en 2010. Il est suivi des arrondissements de Matéri et de Tantéga avec chacun respectivement 23 281 hbts et 20 686 hbts en 2010. Cette forte proposition de population communale basée à Dassari est à la base des différentes pressions anthropiques sur la RBP.

Tableau 3 : Répartition de la population par arrondissement

Arrondissements	**Nombre de villages**	**Nombre d'habitants**		
		2002	**2010**	**2015**
Dassari	11	19 649	27 643	34 215
Gouandé	9	13 071	18 502	22 987
Nodi	8	8 706	11 287	13 274
Tantéga	12	16 625	20 686	23 712
Tchanhoun-Cossi	5	7 783	10 407	12 479
Matéri	10	17 887	23 281	27 448
Total Commune	**55**	**83 721**	**111 529**	**133 421**

Source: RGPH 3 (INSAE, 2002)

1.3. Environnement social

1.3.1. Education et alphabétisation

L'état des lieux de l'école de Matéri fait ressortir que :

- Il existe une forte population d'enfants en âge scolarisable (environ 25.000 en 2013)
- Il y a la disponibilité des domaines pour la construction des écoles
- Bien qu'il y ait encore des gaps à combler, l'existant en infrastructure et la couverture géographique, quoique relative, constitue un facteur incitateur autant pour l'accès que pour le maintien à l'école. En effet, la commune dispose 127 écoles primaires dont 06 privées et 05 écoles maternelles.

Toutes ces potentialités concourent au renforcement des trois ordres d'enseignements existant dans cette commune à savoir : l'enseignement Maternel, l'enseignement Primaire et l'enseignement secondaire. Hormis ces systèmes « formels d'éducation », il est remarqué aussi dans la commune, une éducation alternative qui se fait par le truchement de l'alphabétisation. Les chiffres rendus disponibles jusqu'en 2006 dans ce secteur donne un total de 737 hommes alphabétisés et 87 femmes alphabétisées avec un taux de réussite de 54% pour les femmes et de 83,18% pour les hommes.

1.3.2. Santé

1.3.2.1. Etat des lieux du système sanitaire de la commune

La commune de Matéri, selon la pyramide sanitaire nationale, est dans la zone sanitaire de Tanguiéta avec les communes de Cobly et de Tanguiéta. Suivant cette pyramide sanitaire, ces centres de santé sont de plusieurs types et offrent des soins allant des moins complexes aux plus complexes. On distingue en effet quatre types de centres de santé à savoir : des Unités Villageoises de Santé (UVS), quatre Centres de Santé non classés créés pour combler souvent un vide causé par des facteurs dont les plus récurrents restent les handicaps géographiques, des Centres de Santé (au nombre de six) localisés dans les arrondissements et un centre de santé communal au chef-lieu de la commune. Le taux de fréquentation des aires sanitaires est en moyenne 60% mais ce taux dépasse les 100% à Porga et à Tchanhoun-Cossi à cause du caractère frontalier et confessionnel du premier et de l'existence d'une mutuelle de santé au niveau du second.

Les centres de santé de la commune sont animés par un personnel sanitaire souvent peu qualifié qui bénéficie, de la part des divers partenaires de la zone sanitaire, de formations diverses pour le renforcement de ses capacités. Au nombre de ces partenaires, on peut citer le programme UNIDEA, le FNUAP, LOUVAIN DEVELOPPEMENT, PLAN BENIN, l'UNICEF, BUPDOS, Centre social, Mutuelle de santé et Initiative femme pour femme etc.

1.3.2.2. La médecine traditionnelle

Il existe aujourd'hui dans la commune de Matéri des tradithérapeutes qui reçoivent théoriquement 52% de la population. Ils se sont constitués en une association, qui peine à fonctionner normalement en raison de nombreuses dissensions internes. Ils reçoivent

quelque fois des formations du Ministère de la Santé en vue de la formalisation de la relation Médecine Moderne-Médecine traditionnelle. Cette relation est encore bien théorique et tarde à entrer dans les habitudes des acteurs des deux systèmes de soins.

1.3.3. Accès à l'eau potable

Les populations de la commune de Matéri utilisent principalement quatre sources d'approvisionnement en eau pour satisfaire leurs besoins. Il s'agit: des puits modernes, des forages, de l'eau de surface, de l'eau de la SONEB et quelques fois de l'eau de puits traditionnels et les AEV. En terme de couverture en point d'eau potable, les arrondissements de la commune de Matéri sont diversement couverts. Le tableau ci-dessous présente la situation de la commune en matière d'approvisionnement en eau potable par arrondissement.

Tableau 4 : Présentation de la situation de la Commune en AEP

Arrondissement	Nombre de Village desservi	FPM Fonctionnel	Populations 2010	Nombre FPM requis	Besoins
Dassari	10	48	27 643	100	52
Gouandé	7	28	18 502	66	38
Matéri	9	39	23 281	91	52
Nodi	7	18	11 287	44	26
Tantéga	13	39	20 686	84	45
Tchanhoun Cossi	6	16	10 407	39	23
Total Commune	52	188	111 529	424	236

Source : PDC 2

Sur les 55 villages que compte la commune, 52 sont couverts de façon variable. Sur 424 points d'eau requis suivant les normes (1EPE pour 250 habitants) et en fonction de la population de 2010, l'existant fonctionnel est de 188 points d'eau soit un écart de 236 points d'eau. Le besoin est plus fort dans les arrondissements de Dassari, Matéri et Tantéga.

En termes de couverture en point d'eau potable dans la Commune de Matéri, les arrondissements de Tantéga, Matéri, Gouandé et Nodi sont les plus couverts avec des taux respectifs de : 46%, 41%, 39% et 39%. Cependant, aucun n'a un taux de desserte ≥ à 50%. Le taux moyen de couverture au niveau communal est de 40%.

1.3.4 Hygiène et assainissement

Il se pose aujourd'hui de véritables problèmes environnementaux, notamment d'hygiène et d'assainissement dans la Commune de Matéri. En effet, la commune ne dispose d'aucun système de gestion des ordures ménagères et des eaux usées. Même dans les hôpitaux, les incinérateurs ne sont toujours pas en état, ce qui complique la gestion des déchets biomédicaux et expose la population à des risques énormes de maladies.

En effet, selon le RGPH3 (INSAE, 2002), 96,31% des ménages de la commune de Matéri jettent les eaux usées dans la nature sans autres formes de procès. Les autres les jettent par ordre d'importance dans la cour, les fosses perdues, et autres sites. Cette gestion crée des problèmes d'insalubrité et concourt à développer des gites de moustiques ; ce qui participe à la forte

prévalence du paludisme. Les ordures ménagères subissent dans cette commune le même sort que les eaux usées. Selon le RGPH3, 9,55% des ménages jettent leurs ordures dans la nature, 8,60% les brûlent et les autres en font simplement une gestion hasardeuse. Ce mode de gestion participe à la prolifération de nombreux dépotoirs de déchets ménagers/tas d'ordures dans la commune et à l'insalubrité notée dans tous les coins de rue, notamment aux alentours des maisons. Ces tas d'ordures regorgent de germes variés de maladies auxquels sont surtout exposés les enfants.

En ce qui concerne la gestion des excréta, des eaux usées et des boues de vidange au niveau des ménages, le tableau ci-après présente la couverture en latrines familiales et l'accès par arrondissement.

Tableau 5 : Couverture en latrines familiales et l'accès par arrondissement

Arrondissements	Taux de couverture	Taux d'accès
Dassari	3,8	5,7
Gouandé	2,1	5,7
Matéri	5,8	10,5
Nodi	0,9	0,8
Tantéga	2,1	3,5
Tchanhoun-Cossi	0,7	1,4

Source : PHAC Matéri

Les taux de couverture en latrines familiales dans l'ensemble des arrondissements sont très faibles et varient entre 0,7 % et 5,8 %. Le taux est le plus élevé (5,8 %) s'observe dans l'arrondissement de Matéri qui est l'arrondissement urbain ou environ six (06) ménages sur cent (100) disposent de latrines familiales. Dans les autres arrondissements (Dassari, Gouandé, Nodi, Tantéga et Tchanhoun-Cossi), ce taux est inferieur a 5% et plus faible a Nodi (0,9 %). Sur 100 ménages dans ces arrondissements, moins de cinq (05) ménages disposent de latrines familiales.

1.4. Environnement des infrastructures : socio communautaires, marchandes, routières et les systèmes de communication.

1.4.1. Les équipements marchands

Les principaux marchés locaux de la Commune sont ceux de Tantéga, Matéri, Gouandé, Dassari, Tchanhoun-Cossi et Porga. Ce sont des marchés primaires de collecte de produits agricoles tels que les céréales, les volailles, les petits et gros ruminants. La plupart des hangars de ces marchés sont en pailles, ce qui les expose aux risques d'incendie, et aux aléas climatiques.

1.4.2. Les pistes rurales et le transport

Le réseau de transport à Matéri est fait de routes entre les arrondissements ainsi que des pistes inter villageoises. En dehors de la route en terre qui relie Tiélé, Matéri centre et Cobly qui vient d'être réhabilité, la majeure partie des routes en terre de la Commune nécessite des réaménagements ainsi que le renforcement des ouvrages routiers. Les pistes rurales sont pour la plupart dégradées car elles ne sont souvent ni aménagées ni entretenues. Cette situation est

beaucoup plus grave en période de pluie et la conséquence est l'inaccessibilité des villages du fait de l'impraticabilité de la plupart de ces pistes.

Matéri dispose de peu de véhicules et le déplacement de ses habitants est souvent fait avec les transporteurs de Tanguiéta, notamment les jours de marché. Avec la culture du coton, les jeunes envahissent le marché de Sinkansé (Togo) pour se procurer de motocyclettes. On remarque alors une abondance relative de ces motocyclettes. Mais cette situation n'empêche pas que les cyclistes soient encore plus nombreux dans les villages (servant souvent de Taxi moto). Les charrettes bovines et asines servent aussi de moyens de transport surtout dans les zones d'accès difficile et pour le transport des produits agricoles.

1.4.3. La communication

En matière de télécommunication, on note une relative présence des réseaux GSM dans la commune malgré une couverture partielle et une instabilité dans la couverture au niveau de certains opérateurs. Le centre-ville de la commune est aussi couvert par le téléphone conventionnel de l'OPT. La commune reçoit par ailleurs les ondes de la radio et télévision nationale (ORTB) ainsi que la radio locale de Tanguiéta. L'Internet n'existe pas encore mais dans les zones couvertes par les réseaux téléphoniques, il est possible d'utiliser la connexion internet.

1.5. Environnement institutionnel

1.5.1. Administration communale

1.5.1.1. Aspect administratif

La commune de Matéri, en application de la Loi, est subdivisée en six (6) arrondissements de taille variable par rapport à la superficie et à la population et en cinquante-cinq (55) villages et/ou hameaux d'inégale importance.

1.5.1.2. Services techniques de la mairie de Matéri

La commune, collectivité territoriale dotée de personnalité juridique et d'autonomie financière, est gouvernée par une structure administrative dénommée « la Mairie ». Administrée librement par un organe Exécutif conduit par le Maire assisté de ses Adjoints qui reçoivent mandat de la structure délibérante qu'est le Conseil Communal, elle-même mandatée par la population, elle est animée par un ensemble de commissions et de services.

Dans la commune de Matéri, compte tenu de certaines contingences et contraintes, seulement quelques services jugés primordiaux sont animés. Ainsi, la Mairie de Matéri dispose de neuf services fonctionnels à savoir :

- Le Secrétariat Général (SG)
- Le Service des Affaires Générales
- Le Service des Affaires Financières (SAF)
- Le Service de l'Etat Civil et de la Population (SECP)
- Le Service des Chiffres et des Transmissions (SCT)

- Le Service Développement Local et Planification (SDLP)
- Le Service des Affaires Domaniales et Environnementales (SADE)
- Le Service Technique (ST) ;
- le Service Information Communication Archive et Documentation (SICAD).

Pour cet ensemble de neuf (09) services, la mairie de Matéri fonctionne grâce à 42 agents dont 05 femmes. Les chefs services sont au nombre de 09, mais ils sont pour la plupart des agents d'application qui n'ont toujours pas le profil académique requis. En plus, la plupart des services comprennent leur seul chef service, sans appui pour les suppléer en cas d'absence. D'une manière générale, on note une insuffisance de personnel qualifié.

1.5.2. Principaux services déconcentrés

Les services déconcentrés de l'Etat qui existent au niveau de la Commune de Matéri sont la Circonscription Scolaire, les services de sécurité (la Gendarmerie et la Police), le Centre de Santé Communal, le Service des Impôts, le Centre Communal pour la Promotion Agricole (CeCPA), la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB), la Société Béninoise de l'Energie Electrique (SBEE), l'Office des postes et Télécommunication (l'OPT), le Centre de Promotion Social (CPS), la Recette Perception, le Service Communal de la Protection de la Nature, la Police et le Service de la Douane.

1.5.3. Organisations socioprofessionnelles

Dans la commune, il existe un certain nombre de groupements d'hommes, de femmes (GF), qui interviennent dans les secteurs de la production de riz, du soja, de l'arachide, du maïs, du coton (GVPC) et d'autres cultures. Certains groupements procèdent à la collecte d'épargnes sous forme de tontine. Au nombre de celles-ci, on peut dénombrer l'Association d'Alphabétisation en Langue Biali pour le Développement (AALBDev), l'Association des Artisans de Matéri (AAM), l'Association des Groupements Féminins (AGF), l'Union des Groupements Villageois de Stockage (UGVS) etc. Les difficultés majeures rencontrées par ces associations sont : l'insuffisance de matériel de production et de transformation, les difficultés d'association entre acteurs, la politisation à outrance des groupements/associations qui les écarte de leurs objectifs de base, la mauvaise organisation, les difficultés d'accès aux crédits/appuis financiers, l'analphabétisme et l'incapacité de rédiger et de soumettre des projets.

1.6. Environnement socio-économique de la commune

1.6.1. L'Agriculture

1.6.1.1. Potentialités et caractéristiques agricoles

Les potentialités agricoles de la commune de Matéri sont fondées sur l'existence des bas-fonds, champs et jachères disponibles dans le terroir. Les bas-fonds sont estimés à plus de 9 200 ha dont plus de 2201 ha (≥ 24 %) sont exploités pour la culture du riz, d'igname, du manioc et des produits maraîchers.

Il y a à Matéri une main d'œuvre agricole réelle (94% de ménages agricoles). La proximité du Togo et du Burkina-Faso favorise l'entrée dans la commune d'actifs agricoles bon marché qui aident à l'exploitation des terres. La commune est une zone fortement arrosée avec une pluviométrie de 900 à 1200 mm. On note aussi aujourd'hui dans la commune un accroissement important des attelages, de la traction bovine utilisée pour les labours et la traction asine pour le transport. A cela, il faut ajouter la politique de l'Etat dans le secteur qui vise la mécanisation agricole à travers la dotation de la commune de tracteurs et autres accessoires. Environ 75% des labours sont faits à la culture attelée et aux tracteurs et les 25% restant à la daba.

1.6.1.2. Les productions agricoles

La production agricole dans la commune de Matéri se développe à travers la production céréalière, la production des racines et tubercules, la production des légumineuses, la culture de rente et le maraîchage (tableau 6).

Tableau 6 : Réalisations en superficies des cultures et des productions pour la campagne 2011-2012

Cultures	Réalisations 2011-2012		
	Superficie (Ha)	**Rendement (Kg/Ha)**	**Productions (T)**
Mais Local	4291	1 524	6 538
Mais Amélioré	6474	1 722	11 148
S/Total Maïs	**9265**	-	**17 686**
Sorgho	5202	628	3 266
Petit-Mil	2982	549	1 637
Riz	3040	2 938	8 931
Fonio	-	-	-
S/Total Céréales	**20489**	-	**31 520**
Igname	3646	6 793	24 766
Manioc	33	7 257	239
Patate Douce	49	7 243	355
Taro	-	-	-
Pomme de Terre	-	-	-
S/Total Racines-Tubercules	**3728**	-	**25 360**
Niébé/Haricot	3050	1 169	3 566
Vouandzou	1065	2 586	2 754
Goussi	128	837	107
Sésame	205	1 041	214
Soja	702	1 132	795
S/Total Légumineuses	**5150**	-	**7 435**
Tomate	440	7 887	3 470
Piment	660	1 172	773
Gombo	752	7 866	5 915
Légumes Feuilles	213	514	110

Cultures	Réalisations 2011-2012		
	Superficie (Ha)	Rendement (Kg/Ha)	Productions (T)
S/Total Cultures Maraichères	**2065**	-	**10 268**
Coton	5321	850	4 521
Arachide	1027	2 982	3 062
Tabac	21	587	12
S/Total Cultures de Rente	**6369**		**7 595**
Souchet	19	600	11
Canne à Sucre	-	-	-
S/Total Autre Culture	**19**		**11**
Ensemble	**37820**		**82 189**

Source: Rapport Annuel 2011-2012 CeCPA Matéri

1.6.2. L'Elevage

1.6.2.1. La situation dans le secteur

L'élevage des bovins, des ovins, des caprins, des porcins et de la volaille est très bien développé dans tous les villages de la commune de Matéri. L'élevage est la seconde activité économique de la Commune. Il se pratique par les agriculteurs et les peulhs (locaux et étrangers) suivant deux modes : les bovins sont généralement confiés aux peulhs tandis que les autres espèces sont élevées par les propriétaires eux-mêmes. Il s'agit d'un élevage extensif traditionnel. Ce mode d'élevage expose les animaux à des menaces de maladies diverses. Malheureusement, de façon générale dans cette commune, les animaux ne bénéficient pas de soins appropriés. En dehors des vaccinations contre la pasteurellose ou la péripneumonie contagieuse bovine, le charbon bactéridien et les périodiques traitements aux trypanocides, aucun traitement spécifique n'est administré aux animaux.

L'apiculture de type traditionnel est pratiquée dans la Commune. Mais cette forme d'élevage des abeilles ne répond pas aux attentes. Actuellement elle ne se révèle pas être une véritable source de revenu comme on devrait être en droit de s'y attendre et n'est pas pratiquée de manière à protéger l'environnement. En effet, le feu qu'utilisent les collecteurs/éleveurs pour récolter le miel, non seulement détériore sa qualité, chasse les essaims d'abeilles, mais aussi, cause régulièrement des feux de brousse.

L'une des potentialités de la commune dans le secteur de l'élevage de la faune sauvage, reste la ferme privée d'élevage d'autruches installée de Dassari. Cette expérience qui semble réussir serait incitatrice d'autres promoteurs réticents. Dans le domaine de la production animale, la commune manque d'organisation, ce qui engendre une sous-exploitation du potentiel existant.

Tableau 7: Estimation du potentiel de la commune par catégorie d'animaux en 2007-2008

Conventionnel							Non conventionnel	
Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Volailles locales	Equin	Assin	Lapin	Aulacode
22880	18739	33784	8939	327406	550	950	26	69

Source: PDC 2

1.6.2.2. L'élevage et la transhumance

Les transhumants dans la commune de Matéri proviennent des communes environnantes et surtout du pays voisin, le Burkina-Faso. Un important nombre de troupeaux traverse la commune pour aller vers les communes de Cobly et de Tanguiéta.

De Dassari, on estime par période de transhumance les effectifs étrangers à 50 troupeaux d'au moins 100 têtes de bœufs chacun. Les troupeaux entrent par Porga. Leur itinéraire est double. Il existe deux couloirs officiels de transhumance, à savoir : le couloir allant de l'Ouest vers l'Est, quittant Porga pour Tanguiéta passant successivement par Sétchéndiga, Pouri, Nagasséga, Koundri, Boutouhoun-Pingou pour atteindre N'Dahonta à Tanguiéta. Et celui allant de l'Ouest vers le Sud, quittant Porga pour Cobly passant par Nambouli, Gouandé, Kouforpissiga pour atteindre Datori à Cobly. Leurs zones de pâturage sont les jachères, les terres incultes et mêmes les champs sur lesquels on enregistre de nombreux conflits entre agriculteurs et éleveurs qui engendrent beaucoup de dégâts tels que la dévastation des cultures, le tassement des sols etc.

Les causes des conflits entre agriculteurs et éleveurs sont de façon résumée liées au passage vers les points d'eau, vers les lieux de pâturage, à la divagation des bêtes, à la non maîtrise des bêtes par les peulhs éleveurs etc. Les comportements anomiques de certains transhumants (viols de femmes, agressions diverses, assassinats, utilisation d'armes blanches ou à feux etc.) constituent aussi des sources de conflit avec les populations.

1.6.3. La pêche

La pêche se pratique principalement sur la rivière Pendjari et ses affluents. Ces cours d'eau sont assez poissonneux et riches en hippopotames, crocodiles et autres ressources halieutiques. La pêche est pratiquée surtout par les burkinabé, les Maliens et les Ghanéens installés le long de ce cours d'eau dans les villages de Porga, Nambouli et Tampaga. La pêche sur ces cours d'eau n'est pas exclusivement réservée à ces nationalités. Elle est subordonnée à la détention d'une licence délivrée par le Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF), notamment sur la partie de la rivière incluse dans le périmètre du parc. Aucun pêcheur isolé ne va sur ces eaux s'il n'est affilié à un mareyeur. Chaque mareyeur à un nombre fixe de pêcheurs et chaque pêcheur a droit à deux apprentis pêcheurs. On note la présence d'une union communale des mareyeurs, d'un comité de pêche à Porga, de deux comités de gestion des barrages (Matéri et Somou), de deux groupements de femmes transformatrices de poissons (Porga et Tampaga). La licence se prend par saison de pêche. Cette organisation de la filière pêche à l'intérieur du parc permet de limiter les pressions sur les ressources halieutiques et de combattre certaines pratiques comme l'utilisation de DDT (diclorodyphenyl-éthane) et de dynamite. Il existe même un campement de pêche à Porga où se font généralement la préparation de la pêche et les transactions après pêche.

D'autres petits marigots en dehors de la Pendjari et de ses affluents servent à la pêche de manière saisonnière, surtout à l'étiage. Cette pêche est réalisée par quelques autochtones qui d'ailleurs utilisent des techniques très peu appropriées (empoisonnement des cours d'eau aux décoctions de gousse de néré ou d'écorce d'autres arbres, utilisation de filet à maille fine…). La pêche autour des retenues d'eau de Matéri empoissonnées par le CeCPA en 1996 ne préoccupe guère les riverains.

1.6.4. La chasse

Dans tous les arrondissements de Matéri, il est pratiqué la chasse à la battue, à l'affut, avec les pièges et des gourdins. Etant l'une des vieilles activités des populations de la commune, elle est organisée périodiquement chaque année. Mais en dépit de cette organisation qui prend l'allure cérémonielle, les chasseurs vaquent quotidiennement à leurs occupations. Cette activité est d'ailleurs très peu développée dans la commune. De plus, on note une disparition des animaux sauvages en raison de la forte pression anthropique et de la dégradation des formations végétales. Cependant, on rencontre actuellement dans la commune des francolins (*Francolinus bicalcaratus*), des rats, des lièvres, des pintades sauvages, des antilopes, des singes, etc.

La proximité du Parc National de la Pendjari offre des opportunités assez importantes aux populations en matière de chasse. En dehors de la chasse sportive qui se pratique dans la zone cynégétique du Parc sous la gestion participative des AVIGREF et des pisteurs, les villageois ont une zone délimitée où ils peuvent chasser : les Réserves Villageoises de Chasse Autogérées (REVICA). Aussi, à l'issue de cette chasse (sportive), les villages riverains se partagent-ils les butins de chasse sauf le trophée et quelques autres parties de l'animal. La chasse dans le parc est subordonnée à la détention d'une licence et au payement d'une somme non moins négligeable et fonction de l'animal abattu.

Nonobstant ces dispositions, le parc subit les effets pervers du braconnage. Une nouvelle stratégie impliquant certains des braconniers et les structures villageoises de cogestion est en cours d'expérimentation actuellement. Initiée par le CENAGREF, elle vise à réduire la pression anthropique sur le potentiel du parc..

1.6.5. Les plantations

Le reboisement est fait en grande partie dans la Commune de Matéri par les essences ligneuses telles que les eucalyptus, les manguiers, les anacardiers et les tecks. La commune dispose environ 250 plantations et la superficie reboisée est estimée à plus de 200 ha pour toutes les espèces confondues. Les espèces dominantes sont les pieds d'Eucalyptus et les pieds d'Anacardiers. La productivité des espèces fruitières (manguiers, anacardier) serait très faible voire nulle pour des raisons techniques ou climatiques. Cette situation de productivité faible ou médiocre est l'un des facteurs de démotivation des producteurs au reboisement. Les menaces permanentes qui pèsent sur l'existant sont les feux de végétation et le passage répété des transhumants.

1.6.6. La Transformation agro-alimentaire

Dans la Commune de Matéri, il existe des acteurs de transformation des produits agro-alimentaires. Parmi ceux-ci, les femmes sont les principales. Elles sont souvent organisées en groupement. Leur détermination, l'existence possible des matières premières, l'existence des marchés d'écoulement des produits finaux, etc. sont les atouts majeurs de ce secteur. Les produits agricoles qu'elles transforment sont : l'arachide, le manioc, le riz paddy, le sorgho, le soja, les noix de karité et les graines de néré. Les produits alimentaires finaux sont l'huile d'arachide, les galettes d'arachide, le gari, le tapioca, les graines de riz décortiqué, la bière locale appelée "tchoucoutou", le fromage de soja, le beurre de karité et la moutarde de néré et de soja.

Ces travaux se font dans la majeure partie des cas de façon manuelle ou avec des moyens rudimentaires (moulin, meule, décortiqueuse manuelle artisanale, presseuses, etc.), ce qui engendre des dépenses énergétiques et temporelles très fortes et influence la qualité des produits.

1.6.7. Le commerce et L'artisanat

1.6.7.1. Le Commerce

Le secteur tertiaire est bien développé dans la Commune de Matéri qui dispose de six marchés, chaque marché s'anime une fois par semaine. Les échanges commerciaux sur les marchés de Matéri se font principalement sur la base des produits agricoles et leurs dérivés, d'élevage, manufacturés et artisanaux.

Un commerce florissant s'effectue aussi autour de la pêche. Les poissons achetés surtout auprès des pêcheurs étrangers, notamment burkinabè, qui prennent la licence pour pêcher dans la rivière Pendjari, sont revendus aussi bien sur les marchés locaux qu'à l'extérieur de la Commune (Tanguiéta, Natitingou, Djougou et Parakou). Ce secteur est animé autant par les hommes que par les femmes. Ils sont de plusieurs catégories. On distingue des grossistes, des semi-grossistes et des détaillants.

Les produits de cueillette tels que le néré, le karité, etc. sont aussi commercialisés sur les marchés, mais les quantités vendues ne suffisent pas pour faire animer un marché de ressources alimentaires d'origines forestières ou constituer une source de revenus substantiels. Ils relèvent des produits entrant dans l'économie de subsistance. Il existe aussi des produits issus de transformation locale tels que la bière locale communément appelée « Tchoucoutou », qui est bien vendu dans les marchés de la commune. Les mouvements commerciaux sont assurés par les transporteurs privés venant surtout de Tanguiéta. Les échanges peuvent être améliorés par :

- le renforcement des technologies de transformation et de conservation des produits agricoles ;
- l'encadrement technique des producteurs/productrices sur la qualité des produits à mettre sur le marché, la formation des acteurs commerciaux et agricoles.

La prévision de la construction d'un marché de la CEDEAO et d'un port sec à Porga est un véritable atout qui pourra booster le développement du secteur commercial dans la commune. Il faut donc que le conseil communal fasse du plaidoyer et du lobbying à propos.

1.6.7.2. L'Artisanat

Le secteur de l'artisanat est en pleine expansion de nos jours dans la commune de Matéri. Alors qu'il y a sept ans, l'artisanat traditionnel regroupant la forge, la poterie et le tissage était le plus développé, de nos jours les autres corps de métiers plus modernes du secteur se développent à des rythmes variés sur toute l'étendue du territoire de la commune.

1.6.8. Le tourisme et l'hôtellerie

La Réserve de Biosphère de la Pendjari, qui est gérée par le CENAGREF et les populations riveraines à travers les Associations Villageoises de Gestion des Réserves de Faune, est l'un des sites touristiques les plus importants du pays. Matéri partage ce joyau avec celle de Tanguiéta.

Elle constitue un lieu touristique très fréquenté par les visiteurs étrangers et quelques fois nationaux, de décembre à mai de chaque année. Remarquons au passage que plus de 7 000 touristes visitent ce parc chaque année. La commune de Matéri n'a pas encore réussi à saisir cette opportunité pour promouvoir l'écotourisme, comme que suggéré lors du précédent Plan de Développement Communal. La valorisation de certains produits artisanaux pourrait passer par ce moyen. En ce qui concerne les hôtels, on note l'hôtel de Porga, mis en gérance libre par l'Etat, qui assure l'hébergement des touristes et la Romance en bordure de la voie avant la frontière d'avec le Burkina-Faso. En dehors de ce dernier, la commune ne dispose plus d'autres infrastructures hôtelières adéquates. Cependant, on note la présence du « Refuge » à Matéri et dans chaque chef-lieu d'arrondissement, la présence de quelques initiatives privées telles que « Tamamou » à Dassari, « Bio Bar » à Gouandé, « Bon Samaritain » et « le Berceau des intimes » à Matéri, « le Campement » mis en gérance libre par la Mairie. Il s'agit en fait pour la plupart des auberges dont la qualité des services est loin d'être convenable.

2. Analyse transversale des problèmes environnementaux au niveau des secteurs de développement

Dans la Commune de Matéri, la végétation est un couvert clairsemé fait de savane arborée et arbustive. On y rencontre quelques rares espèces géantes telles que : le *Vitallaria paradoxa* (Karité), le *Bombax costatum* (faux kapokier), le *Ceiba pentandra* (fromager ou kapokier), le *Borassus aethiopum* (palmier rônier), le Hyphaene *thebaica* (palmier doum), le *Adansonia digitata* (baobab), le *Parkia biglobosa* (néré) et le *Khaya senegalensis* (caïcéldrat). La Réserve de la Pendjari occupe la partie Est de la Commune de Matéri et regorge de beaucoup de ressources fauniques et floristiques. Dans la commune on trouve des galeries forestières. On note aussi de façon éparse sur l'ensemble de la Commune, certains îlots de plantations artificielles (acquis de certains projets et ONG). La ressource en eau la plus importante de la commune reste la rivière Pendjari avec ses affluents.

L'analyse des problèmes environnementaux liés à la gestion des ressources naturelles et à la conservation de la diversité biologique dans la commune de Matéri sera abordée, ci-après, selon les différents usages ou activités exercées par les populations et dans le sens de leurs impacts sur la préservation des ressources de la Réserve de Biosphère de la Pendjari.

2.1. Les ressources naturelles et la biodiversité

2.1.1. Agriculture

La principale activité socio-économique dans la commune de Matéri est l'agriculture. Cette dernière est hautement tributaire des ressources naturelles, telles que la terre, les bas-fonds, les eaux de surface et de pluies, etc. Les cultures les plus indiquées pour les sols de la commune sont le sorgho, le mil et le manioc. L'agriculture reste encore très extensive, semi-itinérante et peu soucieuse de la préservation des ressources naturelles qui la portent. Elle est exclusivement pluviale, et donc vulnérable face aux divers phénomènes de changements climatiques. Le potentiel irrigable de la commune est estimé à plus de 9 200 ha dont plus de 2201 ha (≥ 24 % du potentiel) sont exploités pour la culture du riz, d'igame, du manioc et des produits maraîchers.

Les systèmes d'exploitation agricole actuellement en cours dans la commune posent sur l'environnement et les ressources naturelles de nombreux problèmes parmi lesquels :

- la mauvaise gestion des terres, entraînant la dégradation rapide et de plus en plus poussée aussi bien des sols que du couvert végétal ;
- la baisse rapide de la fertilité des sols ;
- la faible intégration de l'agriculture, du pastoralisme et de l'exploitation des ressources ligneuses pour la gestion durable de la fertilité des sols ;
- la diminution de la disponibilité des ressources phytogénétiques essentielles à la sécurité alimentaire, à la santé, à l'industrie et au développement futur de l'agriculture ;
- la menace d'uniformisation des systèmes de production agricole ;
- la concentration de la production vivrière autour d'un nombre réduit de cultivars ;
- le déficit d'appui incitatif au respect de l'environnement et à la conservation de la diversité biologique dans les programmes officiels de développement agricole ;

- la mauvaise gestion des pesticides et engrais ;
- la pollution chimique des eaux, des ressources halieutiques et des sols par la contamination avec des molécules toxiques provenant l'usage abusif des pesticides agricoles et des engrais ;
- les bas-fonds non aménagés connaissent des problèmes de comblement dus aux techniques d'exploitation et aux pressions des bœufs transhumants ; et
- la non valorisation des connaissances et des pratiques agricoles traditionnelles.

2.1.2. Elevage et ressources pastorales

L'élevage est la deuxième source d'activité économique de la commune de Matéri et il se pratique par les agriculteurs et les peulhs (locaux et étrangers). Tout comme les systèmes de cultures, les divers systèmes d'élevage sont tributaires des ressources naturelles, notamment des ressources végétales naturelles et hydriques. Le mode de production animale est extensif traditionnel, avec des mouvements transhumants saisonniers pour l'alimentation et l'abreuvement des bovins. Il est de ce fait, consommateur d'espaces de pâturages naturels, qui s'amenuisent au fur et à mesure des accroissements des habitants, des emblavures agricoles, de l'urbanisation et des effectifs d'animaux. Cette situation actuelle de mauvaise gestion de l'espace pastoral dans la commune entraîne la pression forte de l'élevage sur le Parc de la Pendjari.

Par ailleurs, la commune de Matéri, en tant que zone périphérique du PNP est aussi l'un des territoires d'accueil saisonnier de troupeaux transhumants transnationaux provenant notamment du Burkina-Faso et du Togo. De Nodi, on estime par période de transhumance les effectifs étrangers à 16 troupeaux de 100 à 300 têtes par troupeau. Les troupeaux entrent par Tamporipoguê, Kouarhoun et Yédékahoun. Leur itinéraire est : Kouarhoun- Kotari-Tamporipoguê- Yédékanhoun – Haute Findjo - Holli vers Cobly ou Yédékanhoun – Holli - Boriféri vers Tanguiéta.

Les troupeaux locaux sont estimés à un important effectif parcourant tous les villages de Matéri. Au cours de leur parcours, les deux types de troupeaux (étrangers et locaux) utilisent les points d'abreuvage que sont les rivières, mares, bas-fonds, barrages et retenues d'eau (Konajo, Pendjari, Porga, Firihoun, Pouri, Somon, Magou, Matéri, etc.). Leurs zones de pâturage sont les jachères, les terres incultes et mêmes les champs sur lesquels on enregistre de nombreux conflits entre agriculteurs et éleveurs.

La concentration des troupeaux bovins locaux ou transnationaux à la périphérie du Parc de la Pendjari est entretenue par l'organisation de leurs infiltrations clandestines permanentes à l'intérieur du parc. Les principales contraintes de l'élevage dans la commune de Matéri sont :

- une forte dépendance des aléas climatiques (sécheresse, tarissement des cours d'eau temporaire, etc.) ;
- une dégradation des aires de parcours par un cheptel de plus en plus important ;
- une concurrence conflictuelle avec l'agriculture pour la mobilité des troupeaux, l'exploitation du pâturage naturel et des ressources en eau. Les agriculteurs ne respectent pas les aires de pâturage, ni les couloirs de passage délimités.

- la faible productivité des animaux élevés ;
- la quasi-inexistence de production fourragère ;
- le faible niveau de transformation de lait ;
- les conflits avec les agriculteurs et avec les agents de gestion du Parc de la Pendjari et ceux du service forestier ;
- la faible capacité organisationnelle des éleveurs propriétaires et des pasteurs (bergers) ;
- le faible fonctionnement des cadres de concertation et de coopération avec les acteurs ;
- le pâturage dans la RBP et la destruction des arbres pour l'alimentation du bétail ; et
- la mortalité non négligeable dans les cheptels de la commune due au faible suivi vétérinaire des troupeaux, à l'usage des produits vétérinaires contrefaits ou non appropriés, à la pollution des points d'abreuvement ou à la persistance des résidus chimiques organiques sur les aires de pâturage. Cette situation de non maîtrise des sources de mortalité récurrente des animaux crée un risque de contamination de la faune sauvage.

Le développement futur de l'élevage dans la commune passera par une amélioration du mode de gestion des ressources renouvelables et l'intégration de l'élevage aux autres activités agricoles tenant compte des considérations environnementales et de conservation des aires protégées.

2.1.3. Chasse et ressources fauniques dans le domaine protégé de la commune de Matéri

La chasse fait partie des coutumes de tous les villages riverains de la RBP. Elle avait et a toujours des aspects économiques et sociaux. Elle procure une quantité de protéines animales non négligeable et génère des revenus occasionnels surtout aux jeunes en quête d'argent liquide. Elle jouait un rôle important dans la définition du rôle et du poids social de l'individu. Une partie de la Réserve était occupée surtout par les villages biali de l'actuel axe Tanguiéta - Porga et aujourd'hui, ce sont tous les villages de Matéri, Tanguiéta, Kérou et ceux des communes de Cobly, Toucountouna, Kouandé et Natitingou qui exercent la plus grande pression sur la faune. Cette chasse pratiquée jadis est devenue un braconnage à plusieurs facettes de nos jours :

- braconnage de subsistance pour approvisionner les familles en protéines animales (limité aux riverains directs, faible envergure) ;
- braconnage occasionnel à des fins commerciales pour la création de revenus monétaires (surtout les jeunes de la région, envergure élevée) ;
- braconnage systématique commandité par des acteurs de la filière « viande de brousse » (envergure devenue faible, commanditaires locaux, régionaux et nationaux).

Le grand braconnage est actuellement enrayé par une surveillance plus efficace depuis 2000 et des sanctions conséquentes. Le braconnage comme source de revenus de la population locale/régionale ne peut être réduit d'une manière significative que par des activités alternatives génératrices de revenus. Outre la chasse traditionnelle incontrôlée et le braconnage, la faune sauvage dans le domaine protégé de la commune est menacée de disparition en raison de l'usage inconsidéré de feux de végétation détruisant les habitats de la faune sauvage, y compris de l'avifaune.

D'autres causes de disparition de la faune sauvage sont :

- l'abattage par les producteurs agricoles des espèces fauniques considérées comme dangereuses, destructeurs, prédateurs ou déprédateurs des cultures et de l'élevage telles que des phacochères, les reptiles, les singes etc.
- l'expansion du pâturage, qui perturbe les territoires et la mobilité de la faune sauvage ;
- la faible organisation des chasseurs traditionnels ;
- la faible protection des forêts sacrées et des cours d'eau ;
- la traversée/transit des cheptels des pays voisins pour les marchés béninois et étrangers, au cours de laquelle les éleveurs braconnent ;
- le déficit de sensibilisation et d'implication/responsabilisation des élus locaux et des services communaux ;
- la faible capacité des services communaux ;
- la faible communication et intégration des services déconcentrés (CeCPA, Cantonnements Forestiers de l'Atacora, Service Hygiène et Assainissement de Base, Circonscription scolaire, Zone sanitaire, Direction du PNP, Compagnie de gendarmerie, Tribunal de première instance de Natitingou) par rapport aux besoins de conservation de la diversité biologique et de la préservation des ressources du Parc ;
- la faible communication et intégration des acteurs de la société civile (ONG, Associations de développement) par rapport aux besoins de conservation de la diversité biologique et de la préservation des ressources du Parc ;
- la faible sensibilisation de la population.

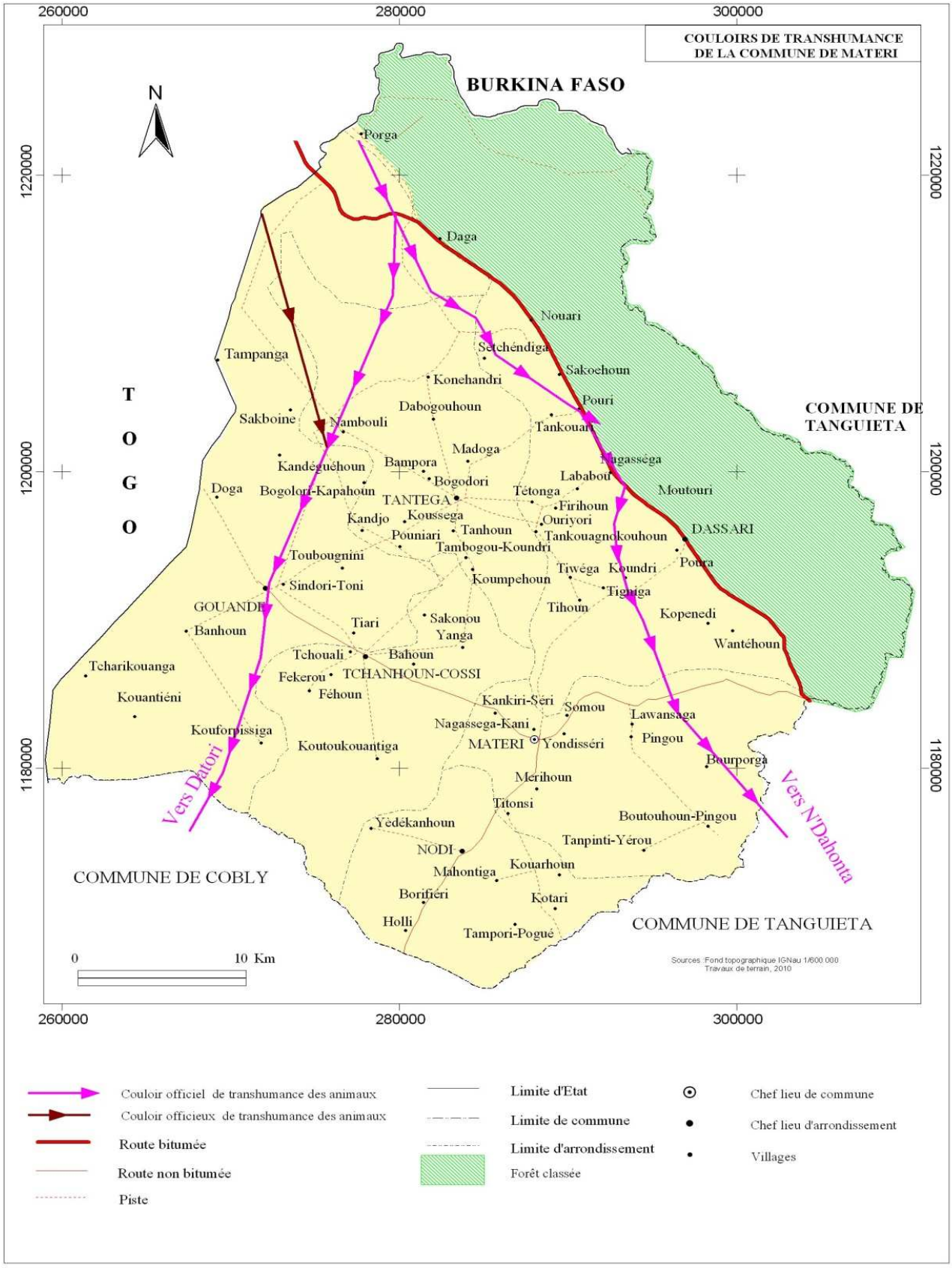

Carte 5: Couloirs de transhumance

2.1.4. Etat des lieux des aires protégées dans la commune

Une portion de la Réserve de Biosphère de la Pendjari (RBP) se retrouve sur le terroir de la commune de Matéri. Ainsi la commune occupe une grande partie de la zone d'exploitation des ressources naturelles ayant une superficie de 221,669 km^2 et de la zone d'occupation contrôlée ayant une superficie de 305,099 km^2 puis une bonne partie de la zone cynégétique de la Pendjari ayant une superficie de 1823,169 km^2. Il faut ajouter à cette portion de la RBP, les domaines publics de l'eau, notamment les aires de protection intégrale des plans et cours d'eau. Les aires protégées jouent un rôle primordial dans la protection de la diversité biologique et assurent le maintien des fonctions écologiques des écosystèmes. Elles sont confrontées à de nombreuses menaces, essentiellement dues à la faiblesse chronique des capacités (humaines, techniques et financières) des services publics et des mairies riveraines.

La richesse spécifique de la RBP est importante et elle s'améliore avec les actions d'aménagement entreprises depuis quelques années. On y retrouve la plupart des espèces de grands mammifères telles que le buffle, l'éléphant, le phacochère, l'hippopotame, les babouins et patas, typiques pour cette région de l'Afrique de l'Ouest. On a également différentes espèces d'antilopes : le cobe de Buffon, le redunca, le cobe defassa, le bubale, le damalisque, le guib harnaché, le céphalophe de Grimm, le céphalophe à flancs roux et l'ourébi qui contribuent à cette diversité de la grande faune. Les carnivores tels que : le lion, le guépard, le léopard, l'hyène tachetée et le lycaon se retrouvent aussi dans la RBP et présentent un intérêt particulier pour les touristes, mais ne sont pas faciles à observer. L'inventaire de la petite faune non mammifère fait il y a quelques années a donné les résultats suivants :

- l'avifaune est représentée dans la RBP par 374 espèces d'oiseaux identifiées, dont 101 espèces aquatiques, 120 espèces forestières, 158 espèces vivant en campagne ouverte et 3 espèces vivant dans les roches et montagnes. 163 espèces sont migratrices dont 63 d'origine paléarctique.
- les poissons comptent 67 espèces provenant de 21 familles. Le nombre total d'espèces devrait être plus élevé et pourrait se situer à près de 100 espèces.
- en ce qui concerne les reptiles et les amphibiens, le varan du Nil et le crocodile de Nil sont bien présent dans le Parc, tandis que la présence du crocodile à nuque cuirassée reste encore à confirmer. Ce sont les reptiles les plus intéressants pour le tourisme. Les agames arboricoles et les tortues sont largement répandus. Selon Grell (2004), le nombre effectif des reptiles devrait comporter près de 100 espèces.

Grâce aux ressources extérieures, de nombreuses actions pour la participation des populations locales à la gestion des ressources fauniques de la RBP et de ses zones tampon sont entreprises. Ainsi, des associations villageoises de gestion des réserves de faune (AVIGREF) sont créées dans toutes les localités de l'axe Tanguiéta-Porga, comme organes de participation des populations locales à la cogestion du parc avec le CENAGREF. Ces tâches sont définies conformément à leurs statuts :

- sensibiliser les populations riveraines sur la nécessité de préserver la faune et son habitat ;
- informer les riverains sur la réglementation de la protection de la nature et de l'exercice de la chasse au Bénin ;
- aider les services compétents de l'Etat à assurer la surveillance des zones Cynégétiques ;

- veiller au respect de la réglementation en matière de chasse et de la protection de la nature ;
- promouvoir une gestion durable de la faune qui soit profitable aux communautés riveraines ;
- participer à la gestion durable de la Zone d'Occupation Contrôlée et de la Zone Tampon;
- participer au développement économique et social des villages.

Ces mesures ne sont pas internalisées et appropriées par les populations locales et par les services publics en charge de la gestion desdites aires.

Les aires protégées souffrent d'un certain nombre de problèmes liés d'une part, au manque de ressources financières et techniques, et d'autre part, à la faible efficacité des dispositions de participation des populations locales et de leurs autorités à la gestion durable des ressources fauniques. Les contraintes principales à la préservation des aires protégées de la RBP sont :

- la destruction des habitats de la faune ;
- les pratiques annuelles de feux de végétation incontrôlés et de battues sauvages non réglementées ;
- l'extension du pâturage dans les domaines classés, avec des séjours clandestins plus ou moins longs à l'intérieur du parc ;
- la faible valorisation économique (écotourisme) de la biodiversité
- le déficit d'implication / responsabilisation des élus locaux et des services communaux ;
- la faible communication et intégration des services déconcentrés par rapport aux besoins de conservation de la diversité biologique et de la préservation des ressources du Parc ;
- la faible sensibilisation de la population ;
- l'exercice du braconnage et du trafic clandestin de gibier ;
- la rupture entre la RBP et la réserve de l'Oti Kéran Mandouri malgré la connectivité entre les cours d'eau : Pendjari, volta, Oti et Mandouri. Cette rupture handicape sérieusement la circulation des animaux dans les deux sens.

2.1.5. Etat des lieux des ressources ligneuses et non ligneuses

Selon l'inventaire forestier national effectué en 2007, le couvert forestier de la commune de Matéri est caractérisé par les formations forestières suivantes : Forêt claire/Savane boisée : 1 140 ha, Forêt dense : 11 ha, Galerie forestière : 1 723 ha, Mosaïque culture et jachère : 46 652 ha, Plantation : 18ha, Savane arborée et arbustive : 121318 ha soit un total de 170 862 ha représentant 98,20% environ de la surface du territoire communal. Les espèces ligneuses caractéristiques de ces formations végétales sont : *Terminalia sp* (15,72 pieds/ha), *Crossopteryx febrifuga* (14,75 pieds/ha), *Pterocarpus erinaceus* (9,82 pieds/ha), *Parkia biglobosa, Adansonia digitata, Hyphaene thebaica, Borassus aethiopum, Ceiba pentandra, Bombax costatum, Vitallaria paradoxa, Khaya senegalensis, Tectona grandis, Anacardium occidentale, Eucalyptus camaldulensis, Eucalyptus citriodora, Eucalyptus tereticornis,* etc. La strate herbacée est constituée de : *Hyparrhenia involucrata, Tephrosia pedicellata, Pennisetum polystachion, Brachiaria falcifera, Hyparrhenia subplumosa, Andropogon schirensis, Andropogon chinensis, Hyparrhenia rufa, Andropogon gayanus, Brachiaria stigmatisata,* etc.

Ces peuplements naturels fournissent diverses ressources ligneuses et non ligneuses exploitées par les populations locales pour la construction, la production d'énergie de cuisson, l'artisanat, la menuiserie, la pharmacopée, l'alimentation, les cosmétiques, eetc. Le commerce de bois de feu est peu développé. Les ressources ligneuses et non ligneuses existant encore dans les forêts galeries

de la commune sont en péril. La pérennité de celles disponibles dans le terroir de Matéri et les aires protégées riveraines est menacée par :

- la forte consommation du bois-énergie par les femmes pour les transformations agro-alimentaires pour lesquelles il y a une faible tendance à l'utilisation des foyers améliorés ;
- la faible organisation des exploitants, des commerçants de produits forestiers et industriels de bois ;
- les pratiques annuelles de feux incontrôlés de végétation ;
- l'accroissement de la consommation du bois de feu, du bois de services et du bois de construction y compris du bois d'œuvre ;
- le déboisement rapide et l'occupation des espaces naturels par l'extension de l'agriculture (coton et maïs notamment) ;
- le surpâturage des animaux domestiques ;
- le faible niveau de reboisement ;
- l'absence de jardins publics et de périmètres d'espaces verts ;
- le faible entretien, protection et gestion des plantations communales et privées ;
- le faible niveau d'application des législations forestière et environnementale ;
- le quasi inexistence de plan communal d'aménagement participatif des forêts sacrées.

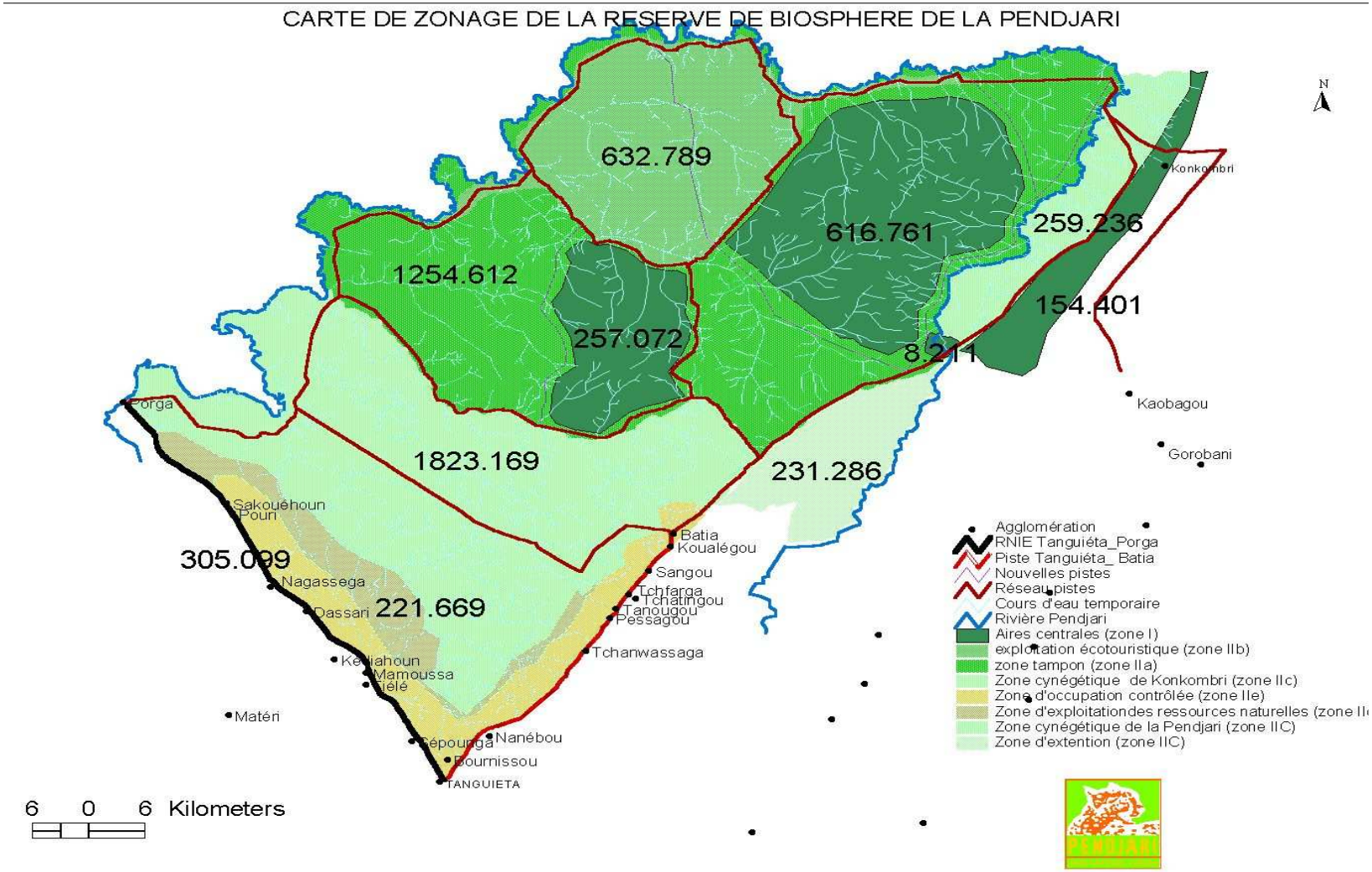

Carte 6: Zonage de la RBP (Source PAG de la RBP)

2.1.6. Etat des lieux des ressources naturelles en eau de la commune

La commune de Matéri est parcourue par un réseau hydrographique assez dense de cours d'eau. Il s'agit de la rivière Pendjari et des 21 cours d'eau temporaires qui l'arrosent Ce réseau permet d'alimenter environ 9 200 ha de bas-fonds. La commune dispose de 05 retenues d'eau (dans les arrondissements de Nodi, Gouandé et Matéri) aménagées pour l'abreuvement du bétail. La baisse drastique des volumes d'eau de ces ouvrages hydrauliques et la concurrence avec d'autres usagers sont sources de conflits avec les éleveurs bovins.

Le réseau hydrographique joue un rôle écologique important dans le fonctionnement d'habitats variés de faune et de flore sauvages, et le lieu d'exercice de nombreuses activités socio-économiques. La rivière Pendjari et ses affluents sont assez poissonneux et riches en hippopotames, crocodiles et autres ressources halieutiques. La pêche est subordonnée à la détention d'une licence délivrée par le Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF), notamment sur la partie de la rivière incluse dans le périmètre du parc. Contrairement du côté du Burkina-Faso la pêche est libre sur la Pendjari dans la Réserve Totale d'Arly. Cette dualité peu favorable au regard des pêcheurs du côté béninois crée par conséquent des conflits d'exploitation entre la population et la direction du PNP.

La pression humaine et animale existe sur la Pendjari, notamment dans le domaine protégé, ce qui entraîne des problèmes d'érosion des berges, de pollution des eaux par les pesticides, les engrais agricoles et les déchets d'origine humaine.

Les principales contraintes de gestion durable des ressources en eau dans la commune sont :

- le non respect des pratiques d'hygiène autour de certains points d'eau potable ;
- la pollution chimique des eaux de surface et l'intoxication des ressources halieutiques ;
- les pressions des bêtes transhumantes sur les cours d'eau temporaires entraînant leur ensablement, leur tarissement et/ou leur assèchement.
- la baisse de volume d'eau dans les rivières et les retenues aménagées pour l'alimentation des cheptels locaux et transhumants, consécutive à la péjoration climatique constatée ;
- l'utilisation de produits phytosanitaires dans les lits et berges de cours d'eau ;
- la défécation à l'air libre ; et
- la destruction de la végétation de protection des berges des cours et plans d'eau.

2.1.7. Etat des lieux des carrières de la commune

La commune a une potentialité en carrière rocheuse et en carrière de sable qui sont utilisées dans la construction des bâtiments et autres infrastructures. Toutefois le prélèvement, sans étude d'impact environnemental et sans réglementation aucune du sable fluvial et des roches, pour l'utilisation dans la construction est source de certains problèmes environnementaux tels que :

- la dégradation des sols ;
- la dégradation des voies d'accès :
- la dégradation des berges ;
- la perturbation du milieu aquatique entrainant la diminution des produits halieutiques ;
- la pollution de l'air en temps sec par poussière.

2.2. La qualité du cadre de vie : hygiène et assainissement des établissements humains

2.2.1. Education

Les problèmes environnementaux relevés dans le secteur de l'éducation ont pour noms :

- l'insalubrité dans les écoles et collèges qui se traduit par l'absence de poubelles pour collecter les déchets produits (sachets, papiers, déchets alimentaires, etc.) et la présence d'ordures aux alentours des établissements scolaires du fait de l'absence d'un système de collecte et de gestion efficace des ordures;
- la construction des infrastructures scolaires au détriment de la biodiversité ;
- l'absence de latrines dans certaines écoles et la présence d'excréments aux alentours des écoles ;
- la non-intégration de l'éducation civique relative à la conservation de l'environnement et de la diversité biologique dans les programmes des écoles et collèges de la commune. Il s'agira alors d'examiner les voies et moyens d'introduire les thèmes relatifs à l'environnement et à la biodiversité dans les programmes officiels d'enseignement scolaire avec les responsables de la Circonscription Scolaire de Matéri d'une part et d'autre part avec le conseil pédagogique de géographie et de SVT, les animateurs d'établissement et chefs d'établissement de la zone. Les cadres extrascolaires tels que les radios locales, la présentation de films, d'expositions, de conférences ou d'ateliers de formation, les fêtes officielles et traditionnelles (la pratique de kyéne), les catéchises, les cours bibliques, doivent également servir pour l'éducation et la sensibilisation de toutes les catégories sociales sur la gestion durable des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité. Les programmes d'éducation doivent se référer aux connaissances des populations locales de façon à favoriser leur participation.
- les agents des services d'encadrement forestier (SCEPN, D/PNP), et agricoles (CeCPA), les organisations non gouvernementales, les organisations socioprofessionnelles d'agriculteurs, d'éleveurs, d'exploitants forestiers, etc.…, les autorités administratives et traditionnelles locales doivent bénéficier de programmes spécifiques d'éducation et de formation pour actualiser leur connaissance des techniques de gestion des ressources naturelles.

2.2.2. Santé

En ce qui concerne le secteur Santé, on peut noter comme diagnostic des problèmes environnementaux :

- la mauvaise gestion des déchets biomédicaux du fait de l'inexistence des incinérateurs dans les formations sanitaires. C'est le cas en général des centres de santé privés ; une attention particulière devrait être portée sur la gestion des déchets biomédicaux dans les formations sanitaires des arrondissements de Dassari et Matéri qui reçoivent assez de patients ;
- la déforestation (mauvaises pratiques de collecte des organes des plantes, mutilation des ressources forestières, etc.) causée par la pharmacopée très développée dans la commune ;
- la réduction de la diversité biologique affaiblissant les capacités d'utilisation des savoirs locaux pour la santé humaine et animale et autres usages.

Le manque de réponses adéquates aux problèmes environnementaux dans ce secteur est un risque important pour la propagation du paludisme et autres maladies telles que le choléra, la fièvre typhoïde etc.

2.3. Les risques environnementaux

2.3.1. Les variabilités du climat et leurs impacts sur les milieux physiques, les écosystèmes et les populations

Dans la Commune de Matéri on observe de fortes disparités climatiques dans le temps et l'espace avec une pluviométrie qui varie de 900 à 1200 mm/an et une température qui oscille entre 17° C et 35° C. en effet cette disparité est due au réchauffement climatique et aux actions anthropiques (les feux de végétation, la déforestation, la culture itinérante sur brûlis, etc.). Ces actions ne sont pas sans conséquences, on peut noter :

- l'accentuation de l'aspect désertique
- la chaleur étouffante entre mars et mai
- les faibles rendements de production agricole
- l'assèchement rapide des cours d'eau temporaire

2.3.2. Les crises et les catastrophes naturelles sur les milieux physiques, les écosystèmes et les populations

Les catastrophes naturelles souvent observées à Matéri sont causées par de grands vents accompagnés de pluie qui décoiffent les habitations et les écoles, font tomber les murs et causent le chablis dans les plantations. Ce phénomène est observé particulièrement en début de saison pluvieuse. Il est à noter que Le manque de forêts communautaires et la rareté des grands arbres dans les agglomérations ne font qu'accentuer les dégâts.

2.4. Patrimoine naturel et culturel.

Le secteur de la culture n'est pas très développé dans la Commune de Matéri. Néanmoins on y découvre des groupes de danse traditionnelle. Les principales contraintes qui affectent le développement culturel dans la commune sont :

- le manque d'équipements culturels adéquats (les infrastructures disponibles sont les maisons des jeunes1 sous équipées et le Centre de Lecture et d'Actions Culturelles sis à Matéri centre) ;
- le manque d'animation dans les centres existants;
- la non perception par la population, du rôle des activités artistiques et culturelles dans le développement individuel et collectif;
- la faible valorisation des atouts touristiques qu'offre la proximité de la RBP ;
- l'inexistence d'organisation à caractère socioculturelle (foire culturelle, festival traditionnel…) à l'échelle communale.

[1] Les arrondissements de Dassari, Tantéga, Gouandé et Matéri disposent de maison des jeunes.

III. Synthèse de la problématique de développement environnemental de la commune

Le profil environnemental de la commune de Matéri est résumé dans le tableau ci-dessous.

Tableau 8 : Synthèse du profil environnemental de la commune de Matéri

Secteurs du PDC	Problèmes environnementaux prioritaires par secteur	Description sommaire	Niveau de pression[2]			Groupes d'acteurs affectés	Ressources naturelles affectées
			A	B	C		
Secteurs productifs et commerciaux							
Production végétale	- Pollution chimique - Dégradation / surexploitation des sols - Déforestation - Cultures itinérantes sur brûlis, - Surexploitation des mêmes domaines arables, compte tenu de l'inextensibilité des terres transmises de génération en génération, - Changements climatiques	- Usage abusif de pesticides et d'engrais chimiques - Baisse de la fertilité des sols : - Absence d'une stratégie de gestion intégrée de la fertilité des terres - Réduction de la durée des jachères agricoles - Colonisation agricole des espaces naturels (Zone cynégétique, PNP) - Forte fluctuation des saisons agricoles (augmentation de l'imprévisibilité)	x			La population	Terre, PNP Eaux, Forêts et les bas-fonds
Élevage	- Non respect par les agriculteurs, des couloirs de passage convenus - Faible intégration agriculture - élevage - Transhumance - Pâturage dans le PNP - Dégradation de l'état de santé des bovins - Utilisation de produits vétérinaires non agréés	- Faible fonctionnalité des AVIGREF par rapport à la gestion de la transhumance - Faible fonctionnalité des organisations professionnelles d'éleveurs de ruminants - Faible intervention des élus et services locaux - Occupation des parcours naturels du domaine protégé - Baisse de la disponibilité du fourrage	x			Eleveurs bovins Peulhs éleveurs	Pâturages, PNP Eaux, et Forêts
Pêche	- Pollution des plans d'eau par les résidus d'intrants agricoles - Destruction des berges des cours et plans d'eau - Faible organisation des acteurs et déficit	- Utilisation d'intrants chimiques agricoles polluants - Cultures des berges et cultures de décrues - Destruction des galeries forestières par l'exploitation forestière et agricole - Extraction de sable fluvial perturbant le milieu aquatique		x		La population Pêcheur	Cours d'eau et rivière temporaire

[2] **Légende :**

- Le niveau de pression A signifie des effets cumulatifs importants de 2 ou 3 indicateurs avec plusieurs types de pollution ;
- Le niveau de pression B signifie que la consommation de l'espace (CE) ou le recul de la biodiversité (RB) est important et les autres indicateurs jugés faibles ;
- Le niveau de pression C signifie que les Consommations de l'Espace (CE), les Pollutions (P) et le Recul de la Biodiversité (RB) sont jugés faible.

Secteurs du PDC	Problèmes environnementaux prioritaires par secteur	Description sommaire	Niveau de pression[2]			Groupes d'acteurs affectés	Ressources naturelles affectées
			A	B	C		
	de structure de gestion des plans et cours d'eau - Ensablement et envasement des plans et cours d'eau						
Artisanat et tourisme	- Pollution sonore et de l'aire observée à la scierie de Gouandé et de Matéri centre - Insalubrité due à la mauvaise gestion des mèches de coiffure usagées, des sachets et emballages en plastique.	- Gouandé et Matéri centre abritant les scieries de la commune reçoivent et traitent une bonne quantité de bois d'œuvre. - Inexistence des structures de collecte et de traitement des déchets		x		Population	Terre l'air
Secteurs sociaux							
Education	-Insalubrité dans les écoles -Destruction de la flore et de l'habitat de la faune au profit de la construction des infrastructures scolaire et sportive	- Inexistence de latrines dans certaines écoles - Inexistence de points d'eau potable dans la plupart des écoles - Inexistence de poubelles dans la plupart des écoles - Inexistence d'une stratégie et d'un plan de collecte des ordures dans les écoles		x		Tous les écoliers, les enseignants et vendeuses de repas	- Points d'eau - Cadre de vie
Santé	- Pollution de l'environnement par les déchets biomédicaux - Raréfaction des ressources naturelles de médecine traditionnelle	- Gestion incontrôlée des déchets biomédicaux des formations sanitaires (Déversement dans la nature notamment par les centres privés) - Destruction des écosystèmes riches en produits tradi-thérapeutiques - Prélèvement des espèces par les tradipraticiens		x		Toute la population en particulier les riverains des cours d'eau	Cadre de vie
Ressources en eau	- la disparition de nombreux cours d'eau temporaires - Déboisement des berges des cours d'eau, - Pollution de la nappe phréatique/puits et des eaux de surface	- Pollution des eaux de surface du fait de la forte utilisation des pesticides et engrais dans la production cotonnière - Intoxication des poissons - Intoxication du bétail	x			Toute la population	- Cours et plans d'eau, - Sols
Secteurs équipements et infrastructures							
Énergie	Destruction des forêts naturelles pour la production du bois énergie	- Exploitation abusive du bois énergie (bois de chauffe) - Non utilisation de foyers améliorés - Utilisation de matériel prohibé de coupe		x		Les femmes et certains hommes	- Jachères agricoles - Champs de cultures - Forêts

Secteurs du PDC	Problèmes environnementaux prioritaires par secteur	Description sommaire	Niveau de pression[2]			Groupes d'acteurs affectés	Ressources naturelles affectées
			A	B	C		
Transports	Principales gares routières peu aménagées et insalubres	- Inexistence de latrines aménagées et de poubelles - Faible capacité de gestion des structures de cogestion des gares		x		Toute la population	Cadre de vie
Marchés	Insalubrité des marchés	- Inexistence de latrines aménagées dans les marchés - Manque de poubelles - Inexistence d'un système de drainage des eaux de pluie et des eaux usées - Faible capacité de gestion des structures de cogestion des marchés		x		Toute la population	Cadre de vie
Environnement et gestion des ressources naturelles							
Flore	- une disparition complète des galeries forestières de Porga, - une disparition complète de la forêt claire et de la savane arborée sise à la frontière avec le Burkina à Porga et au Nord de Nagasséga, - une disparition totale des savanes à emprise agricole - une mutation des forêts galeries de Gouandé et Tchanhoun Cossi en forêt claire et savane boisée ; - Absence de jardins publics et de périmètres d'espaces verts	- Exploitation incontrôlée des forêts - Faible organisation des usagers du secteur forestier - Pratiques annuelles de feux incontrôlés de végétation - Disparition de certaines espèces végétales - Faible niveau de reboisement - Faible entretien, protection et gestion des plantations communales et privées - Faible application des législations forestières et environnementale - Déficit de plan communal d'aménagement participatif des forêts naturelles et des plantations communales - Extension des zones de cultures et jachères - Coupe incontrôlée et abusive des arbres ; - Feu de végétation anarchique ;	x			Toute la population	- Cadre de vie - Forêts - Aires protégées - Plans et cours d'eau temporaires
Faune	- Destruction des habitats de la faune et de la biodiversité faunique ; - Pression sur le PNP ; et - Le braconnage	- Pratiques annuelles de feux de végétation incontrôlés et de battues sauvages - Raréfaction/disparition de certaines espèces de faune - Développement des espaces agricoles - Utilisation de techniques d'exploitation destructrices - Faible organisation des acteurs (chasseurs traditionnels) - Faible valorisation économique (écotourisme) de la biodiversité - Faible protection des forêts sacrées - Traversée/transit des cheptels des pays voisins pour les marchés béninois	x			- Chasseurs traditionnels - Gestionnaires du PNP - Touristes - Populations béninoises	- PNP - Zones cynégétiques - Zone tampon - Forêts villageoises

Secteurs du PDC	Problèmes environnementaux prioritaires par secteur	Description sommaire	Niveau de pression[2]			Groupes d'acteurs affectés	Ressources naturelles affectées
			A	B	C		
Sols	- Erosion des sols - Pollution des sols - Appauvrissement des sols	- Difficultés de circulation dues à l'érosion hydrique des sols et des pistes par moment - Déchaussement des infrastructures publiques et privées - Insuffisance d'ouvrages d'assainissement - Déboisement	x			Toute la population	- Terres - Cours et plans d'eau
Cadre de vie /Hygiène et assainissement	- Faible gestion de l'hygiène et assainissement public	- Insuffisance d'ouvrages d'assainissement - Déficit de latrines publiques/institutionnelles et faible aménagement de latrines familiales	x			Toute la population	Cadre de vie
Gestion des déchets	- Absence de système de gestion des ordures ménagères dans la commune	- Pas de décharge d'ordure ni de points de regroupement aménagés - Présence de dépotoirs sauvages aux abords des maisons contenant parfois des déchets biomédicaux par endroit	x			Toute la population	Cadre de vie
Gouvernance							
Institutions gouvernementales et non gouvernementales	- Déficit de concertation entre l'administration locale et les acteurs locaux et les services locaux - Déficit de cadre de concertation et de participation de la commune à la gestion du Parc	- Faible couverture des besoins de la commune en d'ONG de Pré-collecte des ordures ménagères - Faible exercice des compétences des élus locaux dans la gestion des ressources fauniques. - Insuffisance d'ONG de gestion environnementale / des ressources naturelles / éco-tourisme - Faible visibilité et appui de la SCEPN aux services communaux		x		Toute la population	- Forêts - Terres - PNP - Ressources en eau - Faune sauvage
Organisations socio-professionnelles	- Mauvais prélèvement des ressources fauniques - Pression sur le PNP	- La faible organisation des chasseurs traditionnels		x		Toute la population	- PNP

IV. Prise en compte de la conservation de la faune sauvage et de la diversité biologique dans la vision de développement et les orientations stratégiques de la commune de Matéri

4.1. Vision du PCC de la commune de Matéri

La vision de développement de la commune, exprimée dans le PDC est la suivante :

« En 2025, Matéri est une commune bien gouvernée, à économie prospère et durable, basée sur l'approche genre, la production végétale et animale »

Elle énonce une ambition de faire de la commune un pool d'économie prospère et durable basée sur la production animale et végétale, intégrant le genre à tous les segments de développement et établissement de la bonne gouvernance comme principe fondamental de gestion.

Cette ambition légitime de la population de la commune de Matéri pour son développement exprimée à travers les actions inscrites au PDC2, ne prend pas assez en compte des propositions de solutions pour corriger les divers menaces et risques de dégradation de l'environnement général de la commune, d'atteinte à l'intégrité du territoire de la RBP et des zones cynégétiques attenantes, la destruction enclenchée dans les forêts galeries, ainsi que la qualité du cadre de vie et les risques climatiques. En d'autres termes, la vision adoptée par la commune dans son actuel PDC ne peut être réalisée si les altérations de toutes sortes que subit l'environnement naturel de la commune se poursuivent. Par ailleurs, le fait d'abriter des aires protégées de faune et de flore à statut national et régional (RBP), oblige la commune de Matéri et sa population à une solidarité nationale et internationale par rapport à la conservation de la diversité des ressources biologiques de manière générale.

De ce qui précède, la vision sectorielle du plan communal de conservation de la commune de Matéri est formulée de la manière suivante :

« En 2025, Matéri est une commune bien gouvernée, à économie prospère et durable, basée sur l'approche genre, la préservation de l'environnement, la valorisation, la protection et la conservation des ressources naturelles et de la biodiversité»

4.2. Orientations stratégiques du PCC

Les orientations et axes stratégiques du PDC en cours sont structurés dans le tableau 9. La mise en cohérence de la vision de développement de la commune, prenant en compte l'intérêt de valoriser, protéger et conserver sa diversité biologique, avec les orientations et objectifs de développement durable, conduit à :

- Améliorer la définition de l'OS4 et à ajuster en conséquence, ses axes stratégiques ;
- Insérer une OS spécifique à la valorisation et la conservation de la diversité biologique de la commune.

Les orientations et objectifs stratégiques de développement de la commune, intégrant l'importance de l'aménagement et de la gestion durable des ressources naturelles et des aires protégées sont (cf. tableau 10). Cette orientation et les objectifs spécifiques sont la base pour l'élaboration du cadre logique du plan communal de conservation de Matéri. Il complète le PDC2 déjà en cours d'exécution. Dès lors, et dans la suite du document, l'accent sera mis sur les

domaines liés à l'aménagement, à la gestion et à la conservation des ressources naturelles dans la commune de Matéri.

Tableau 9: Orientations et objectifs de développement du PDC 2

Orientations Stratégiques	Objectifs de Développement
OS1 : Développement des filières porteuses telles que le niébé, le soja, le maïs, le riz, le sorgho ainsi que l'élevage des volailles et des caprins.	**OD1 :** Organiser les filières agricoles **OD2 :** Augmenter la production agricole, notamment du niébé, du soja, du maïs, du sorgho et du riz. **OD3 :** Réorganiser la production animale, notamment la volaille et le caprin et la production halieutique. **OD4 :** Développer les unités de transformation des produits agricoles.
OS2 : Accroissement des performances de l'administration locale.	**OD1 :** Améliorer les performances de l'administration locale **OD2 :** Renforcer l'appui institutionnel et organisationnel des OSC. **OD3 :** Accroître les ressources financières de la commune. **OD4 :** Développer la coopération décentralisée et intercommunale.
OS3 : Amélioration de la couverture en services sociocommunautaires de base.	**OD1 :** Désenclaver les localités de la commune. **OD2 :** Améliorer l'accès à l'eau potable dans la commune. **OD3 :** Améliorer l'accès à l'énergie électrique et aux moyens de communication. **OD4 :** Renforcer les infrastructures et équipements éducatifs. **OD5 :** Accroître l'offre des soins de santé. **OD6 :** Renforcer les services sportifs et culturels.
OS4 : Gestion durable du territoire et des ressources naturelles.	**OD1 :** Accroître les capacités de maîtrise de l'eau. **OD2 :** Assainir durablement le cadre de vie des populations. **OD3 :** Organiser la gestion et l'aménagement des ressources naturelles. **OD4 :** Améliorer la sécurité foncière **OD5 :** Renforcer le potentiel du Parc National de la Pendjari en intensifiant, dans un cercle intercommunal, la cogestion. **OD6 :** Aménager les grandes agglomérations

Source : PDC2

Tableau 10: Orientations et axes stratégiques du PCC

Orientation Stratégique	Objectifs de Développement
OS : Valorisation et gestion durable de la biodiversité et des aires protégées en tenant compte de l'intercommunalité	**OD1 :** Contribuer à la gestion durable de la Réserve de Biosphère de la Pendjari. **OD2**: Assurer à la conservation des ressources naturelles de la commune, (les forêts sacrées, la réserve communautaire de faune, la flore, la faune, les carrières, etc.) **OD3 :** Assurer l'information, l'éducation et la communication sur l'aménagement et la gestion durable des ressources naturelles de la commune **OD4:** Développer l'écotourisme.

4.3. Cohérence des orientations du plan avec les objectifs nationaux et internationaux de développement

Il s'agira de faire une analyse de cohérence du plan par rapport aux OMD et les stratégies nationales de développement. Cette analyse prendra en compte les indicateurs des OMD ainsi que les éléments essentiels de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCRP). Le tableau ci-dessous fait apparaître que la plupart des préoccupations nationales de développement sont prises en compte avec le PCC-SAP.

Tableau 11 : Cohérence du PCC-SAP par rapport OMD et les stratégies nationales de développement.

Objectifs du Millénaire pour le Développement	Indicateur	Niveau de la commune et problématique	Orientations ou objectifs du plan	Stratégie SCRP
Objectif 1: Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim	Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	L'atteinte de cet objectif est partagée avec l'Etat central. L'appréciation du niveau des indicateurs au niveau communal est difficile et nécessite une étude. Cependant dans le PDC2 dont le PCC-SAP est un appendice à définir des activités pour augmenter les revenus des populations à travers les activités de créations de richesses dans l'agriculture, la transformation le commerce et le service.	Développement des filières porteuses telles que le niébé, le soja, le maïs, le riz, le sorgho ainsi que l'élevage des volailles et des caprins.	- Accélérer la croissance économique - Développer les infrastructures économiques (consolidation du cadre macro économique, dynamisation du secteur privé et développement des entreprises, la dynamisation de l'économie par la promotion de nouvelles filières porteuses
Objectif 2: Assurer l'éducation primaire pour tous	D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	La solarisation de certains enfants en majorité des peulh reste un problème à résoudre dans la commune.	Renforcer les infrastructures et équipements éducatifs.	Renforcer du capital humain à travers la promotion d'une éducation de développement
Objectif 3 - Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015, au plus tard	Taux de scolarisation des filles et garçons Taux d'achèvement des filles et garçon du primaire : La commune doit s'atteler à résoudre le problème de déscolarisation précoces des filles qui se pose à elle		
Objectif 4: Réduire la mortalité infantile	Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	La commune devra insister sur l'accès au centre de santé et surtout s'investir dans la sensibilisation pour la fréquentation des centres de santé.	Accroître l'offre des soins de santé.	Renforcer le capital humain à travers l'amélioration de l'état sanitaire et nutritionnel de la population
Objectif 5: Améliorer la santé maternelle	Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	Taux de mortalité maternelle		
Objectif 6: Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et avoir commencé à inverser la tendance actuelle D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	Evolution du taux de prévalence du VIH : Evolution de la prévalence du paludisme :		

Objectifs du Millénaire pour le Développement	Indicateur	Niveau de la commune et problématique	Orientations ou objectifs du plan	Stratégie SCRP
Objectif 7: Assurer un environnement durable	Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales; inverser la tendance actuelle à la déperdition de ressources environnementales Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable Réussir à améliorer sensiblement, d'ici 2020, la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis	La dégradation de plus en plus prononcée des Ressources naturelle. Il faudra trouver des indicateurs précis pour le mesurer Manifestation du changement climatique ; Accentuation des phénomènes de désertification ; Taux d'accès à l'eau potable : La tendance est à la création de point d'eau mais il faut insister sur la durabilité des ces point d'eau et leur utilisation effective. La tendance à l'occupation des zones protégées (forêts galerie et RBP) pour l'agriculture est manifeste. Des stratégies doivent être développées pour assurer un espace suffisant pour l'agriculture en dehors des zones protégées	Valorisation et gestion durable de la biodiversité et des aires protégées en tenant compte de l'intercommunalité. Gestion durable du territoire et l'amélioration de l'assainissement du cadre de vie.	Développement équilibré et durable de l'espace national
Objectif 8: Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisibles et non discriminatoire. Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international En coopération avec les pays en développement, créer des emplois décents et productifs pour les jeunes En coopération avec le secteur privé, mettre les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, à la portée de tous.	Il existe des possibilités de partenariat avec d'autres villes en dehors du Bénin. Le partenariat doit être renforcé et multiplié dans le sens de placer les produits locaux sur les marchés internationaux.	Développer la coopération décentralisée	
			Accroissement des performances de l'administration locale.	Promouvoir une gouvernance de qualité

4.4. Cadre logique du plan communal de conservation durable de la diversité biologique et des aires protégées

Le tableau ci-dessous montre le cadre logique du plan communal de conservation.

Tableau 12: Cadre logique du plan communal de conservation durable de la diversité biologique et des aires protégées de Matéri

Orientation stratégique : Valorisation et gestion durable de la biodiversité et des aires protégées en tenant compte de l'intercommunalité		
Objectifs de Développement (OD) / Résultats attendus (R)	**Indicateurs Objectivement vérifiables (I)**	**Suppositions importantes et Risques majeurs (S)**
OD1 : Contribuer à la gestion durable de la Réserve de Biosphère de la Pendjari.		
R1.1 : Les capacités institutionnelles de la commune et des divers acteurs locaux en matière de gestion durable de la RBP, sont améliorées	I.1 : Un manuel de procédures institutionnelles de gestion de la réserve est élaboré I.2 : Au moins deux séances de vulgarisation du manuel de procédures sont organisées I.3 : Les activités de la gestion de la réserve sont intégrées aux cahiers de charge du chargé de l'environnement	S1 : Disponibilité d'appui externe par des PTF spécialisé en gestion durable de l'environnement et en conservation de la diversité biologique (CENAGREF ; UICN ; ONG ; …)
R1.2 : Des aménagements sont réalisés dans la RBP avec la contribution de la commune	I.4 : Au moins 20 km de piste est entretenue et un mirador construit par an I.5 : Un corridor est aménagé entre la RBP et la réserve OKM	
R1.3 : La participation de la population riveraine dans la gestion durable de la RBP est assurée	I.6 : Au moins 1% du budget de la Commune est destiné aux aménagements de la RBP I.7 : Le nombre de délits liés à l'avancé du front agricole au-delà de la ZOC est réduit de 75% d'ici 5 ans. I.8 : 50% des cas de dénonciation des délits de braconnage proviennent de la population	
OD2: Assurer la conservation des ressources naturelles de la commune, (les forêts sacrées, la réserve communautaire de faune, les plantations, les carrières, etc.)		
R2.1 : L'intégrité des ressources naturelles de la commune est préservée avec la contribution des autorités locales et des populations locales	I.9 : Deux forêts sacrées de la commune sont aménagées avec la collaboration de la population I.10 : Les conflits relatifs à la transhumance sont réduits de 50% d'ici 5 ans	S2 : Les limites officielles des aires protégées sont connues
R2.2 : Le couvert forestier de la commune est amélioré	I.11 : 5 ha de plantation communale et 1 km de berge de la Pendjari sont reboisés chaque année	
R2.3 : Des mesures appropriées de limitation de la pollution chimique des ressources en eau et de l'intoxication animale sont mises en œuvre	I.12 : Le nombre de cas d'intoxication dû à l'utilisation des intrants chimiques agricoles (engrais, produits phytosanitaires et vétérinaires) est réduit de 25% chaque année	S3 : Contrôle efficace du marché informel des intrants chimiques agrovétérinaires
OD3 : Assurer l'information, l'éducation et la communication sur l'aménagement et la gestion durable des ressources naturelles de la commune		
R3.1 : L'information, l'éducation et la communication sur	.I.13 : 100% des élus locaux à tous les niveaux et les agents techniques sont	

l'aménagement et la gestion durable des ressources naturelles de la commune est assuré	formés sur la gestion durable de l'environnement et la conservation des aires protégées d'ici 2ans I.14 : Deux séances d'IEC sont assurées au profit de la couche juvénile par an dans la commune I.15 : Au moins deux séances de sensibilisation grand-public sont organisées par ans	S4 : Disponibilité et adéquation du calendrier national de la campagne d'allumage de feux contrôlés de végétation
R3.2 : Les feux de végétation sont contrôlés dans la Commune	I.16 : Un arrêté communal portant règlementation des feux de végétation est pris chaque année I.17 : Au moins une séance de sensibilisation sur la règlementation est organisée par le Conseil Communal avant la campagne I.18 : Une campagne officielle de lancement des feux de végétation est organisée dans la commune chaque année	
OD4: Développer l'écotourisme.		
R4.1 : Les potentialités naturelles et socioculturelles de la commune sont valorisées par la promotion de l'écotourisme	I.19 : Un plan d'actions communal de promotion de l'écotourisme est élaboré I.20 : Deux contrats d'exploitation / gestion des produits touristiques sont signées entre la Commune, les Communautés, la Société Civile et des Opérateurs privés	S5 : Conformité avec les plans d'aménagement et de gestion participatifs de la RBP
R4.2 : Les revenus provenant de l'exploitation durable des sites touristiques sont accrus et bien gérés au profit de la commune et des communautés locales	I.21 : Accroissement annuel de 10% des revenus d'exploitation des sites touristiques de la Commune tous les deux ans	

V. Programmation physique et financière des actions de conservation de la faune sauvage et de la diversité biologique

5.1. Planification des activités

Tableau 13: Planification physique et financière du PCC-SAP

Objectifs de développement (OD) / Résultats attendus (R) / Indicateurs (I)	Activités clés	Chronogramme (année)					Responsables associés	Localisation	Ressources	Observations
		I	II	III	IV	V				
OD1 : Contribuer à la gestion durable de la Réserve de Biosphère de la Pendjari.										
R1.1 : Les capacités institutionnelles de la commune et des divers acteurs locaux en matière de gestion durable de la RBP, sont améliorées									**1.000.000**	
I.1 : Un manuel de procédures institutionnelles de gestion de la réserve est élaboré	A1.1 : Faire élaborer et valider le manuel de procédures institutionnelles par tous les acteurs de la RBP	X					Maire DPNP	Mairie	500.000	
I.2 : Au moins deux séances de vulgarisation du manuel de procédures sont organisées	A1.2 : Vulgariser le manuel de procédures	X					Maire	Toute la Commune	500.000	
I.3 : Les activités de la gestion de la réserve sont intégrées aux cahiers de charge du chargé de l'environnement	A1.3 : Prendre en compte la gestion de la réserve de la Pendjari à la mairie de Matéri	X	X	X	X	X	Maire	Mairie	0	
R1.2 : Des aménagements sont réalisés dans la RBP avec la contribution de la commune									**200.000.000**	
I.4 : Au moins 20 km de piste est entretenue et un mirador construit par an	A1.4 : Contribuer aux aménagements dans la RBP	X	X	X	X	X	Maire	RBP	50.000.000	
I.5 : Un corridor est aménagé entre la RBP et la réserve OKM	A.1.5 : Créer et intégrer un corridor entre la RBP et la réserve OKM afin de protéger le continuum de la rivière Pendjari et les RN qui lui sont liées	X	X	X	X	X	Maire DPNP	Gouandé	150.000.000	Le démarrage de cette activité dépend surtout des responsables de la réserve OKM
R1.3 : La participation de la population riveraine dans la gestion durable de la RBP est assurée									**2.000.000**	
I.6 : Au moins 1% du budget de la Commune est destiné aux aménagements de la RBP	A1.6 : Développer des mécanismes de gestion intercommunale des aires protégées	X					Maire	RBP	0	

Objectifs de développement (OD) / Résultats attendus (R) / Indicateurs (I)	Activités clés	Chronogramme (année)					Responsables associés	Localisation	Ressources	Observations
		I	II	III	IV	V				
I.7 : Le nombre de délits liés à l'avancé du front agricole au-delà de la ZOC est réduit de 75% d'ici 5 ans.	A1.7 : Etablir avec les usagers illicites des aires protégées, une feuille de route d'arrêt des activités illicites dans les aires protégées	X					Maire DPNP	RBP	1.000.000	
	A1.9 : Suivre la mise en œuvre de la feuille de route		X	X	X	X	Maire DPNP	RBP	200.000	
I.8 : 50% des cas de dénonciation des délits de braconnage proviennent de la population	A.1.10 : Accentuer la lutte anti-braconnage et assurer la protection et la surveillance de la faune sauvage en impliquant les populations locales	X	X	X	X	X	Maire DPNP	RBP	800.000	
OD2: Assurer la conservation des ressources naturelles de la commune, (forêts sacrées, réserve communautaire de faune, plantations, carrières, etc.)										
R2.1 : L'intégrité des ressources naturelles de la commune est préservée avec la contribution des autorités locales et des populations locales									**52.800.000**	
I.9 : Deux forêts sacrées de la commune sont aménagées avec la collaboration de la population	A.2.1 : Promouvoir l'aménagement et la préservation des forêts sacrées		X	X	X	X	Maire R/SCEPN	Toute la Commune	50.000.000	
I.10 : Les conflits relatifs à la transhumance sont réduits de 50% d'ici 5 ans	A.2.2 : Aménager des aires de pâturage	X	X	X	X	X	Maire R/SCEPN RCPA	Dassari Gouandé Tantéga Tchanhoun-Cossi	800.000	
	A.2.3 : Faire respecter les couloirs de transhumance et les aires de pâturage.	X	X				Maire R/SCEPN RCPA	Dassari Gouandé Tantéga	2.000.000	
R2.2 : Le couvert forestier de la commune est amélioré									**25.500.000**	
I.11 : 5 ha de plantation communale et 1 km de berge de la Pendjari sont reboisés chaque année	A.2.4 : Aménager les réserves de forêts galeries (conservation et reboisement).	X					Maire R/SCEPN	Arrondissement de Dassari	3.000.000	
	A.2.5 : Restaurer et/ou créer des forêts communales	X	X	X	X	X	Maire R/SCEPN	Arrondissements de Dassari, de Matéri, Tchanhoun cossi, Nodi	10.000.000	

Objectifs de développement (OD) / Résultats attendus (R) / Indicateurs (I)	Activités clés	Chronogramme (année)					Responsables associés	Localisation	Ressources	Observations
		I	II	III	IV	V				
	A.2.6 : Créer des jardins publics	X	X	X	X	X	Maire R/SCEPN	Arrondissement et Porga	10.000.000	
	A.2.7 : Organiser et équiper les pépiniéristes de la commune	X	X	X	X	X	Maire RCPA	Toute la commune	2.500.000	
R2.3 : Des mesures appropriées de limitation de la pollution chimique des ressources en eau et de l'intoxication animale sont mises en œuvre									**26.500.000**	
I.12 : Le nombre de cas d'intoxication dû à l'utilisation des intrants chimiques agricoles (engrais, produits phytosanitaires et vétérinaires) est réduit de 25% chaque année	A.2.8 : Informer et former la population à la bonne utilisation des produits chimiques	X	X	X			Maire RCPA	Toute la commune	1.000.000	
	A.2.9 : Mettre en œuvre les stratégies de valorisation des berges des cours d'eau principaux	X	X	X	X	X	Maire RCPA R/SCEPN	Dassari Gouandé Tantéga	14.000.000	
	A.2.10 : Mettre sur pied un comité de gestion efficace des retenues d'eau (définition des règles de gestion/contrats privés, etc.).	X					Maire RCPA	Matéri, Nodi, Gouandé et Dassari	1.500.000	
	A.2.11 : Construire des abreuvoirs au niveau des retenues d'eau	X		X		X	Maire RCPA	Somou, Merhoun, Nodi, Tchanhoun-cossi, kouforpissiga, firihoun, pouri, Nambouli	10.000.000	
OD3 : Assurer l'information, l'éducation et la communication sur l'aménagement et la gestion durable des ressources naturelles de la commune										
R3.1 : L'information, l'éducation et la communication sur l'aménagement et la gestion durable des ressources naturelles de la commune est assuré									**8.600.000**	
.I.13 : 100% des élus locaux à tous les niveaux et les agents techniques sont formés sur la gestion durable de l'environnement et la conservation des aires protégées d'ici 2ans	A3.1 : Renforcer les capacités institutionnelles et techniques de la commune en matière de gestion et d'analyse des données sur l'environnement et la conservation des aires protégées	X					Maire	Mairie	4.000.000	

Objectifs de développement (OD) / Résultats attendus (R) / Indicateurs (I)	Activités clés	Chronogramme (année)					Responsables associés	Localisation	Ressources	Observations
		I	II	III	IV	V				
I.14 : Deux séances d'IEC sont assurées au profit de la couche juvénile par an dans la commune	A.3.2 : Utiliser les mécanismes d'exécution existants pour élaborer et diffuser un programme d'éducation et de sensibilisation en matière de biodiversité.		X	X	X	X	Maire Conseillers pédagogiques	Toute la Commune	2.000.000	
	A.3.3 : Installer et faire fonctionner dans chaque école/CEG et village des clubs ambassadeurs de l'environnement		X	X			Maire Directeurs CEG et Ecoles	Toute la Commune	1.000.000	
I.15 : Au moins deux séances de sensibilisation grand-public sont organisées par ans	A.3.4 : Mener des campagnes de sensibilisation et de formation des populations locales sur l'application de normes d'aménagement et de mise en valeur agricole, la protection des végétaux et la protection de l'environnement	X	X	X	X	X	Maire RCPA R/SCEPN	Toute la Commune	1.200.000	
	A.3.5 : Sensibiliser les populations à une meilleure gestion du pastoralisme	X	X	X	X	X	Maire RCPA R/SCEPN	Toute la Commune	400.000	
R3.2 : Les feux de végétation sont contrôlés dans la Commune									**700.000**	
I.16 : Un arrêté communal portant règlementation des feux de végétation est pris chaque année	A.3.6 : Réglementer l'usage du feu de végétation dans la commune	X	X	X	X	X	Maire	Mairie	100.000	
I.17 : Au moins une séance de sensibilisation sur la règlementation est organisée par le Conseil Communal avant la campagne	A3.7 : Vulgariser la réglementation sur les feux de végétation	X	X	X	X	X	Maire	Mairie	200.000	
I.18 : Une campagne officielle de lancement des feux de végétation est organisée dans	A.3.8 : Organiser une cérémonie officielle de lancement des feux de végétation	X	X	X	X	X	Maire	Mairie	200.000	

Objectifs de développement (OD) / Résultats attendus (R) / Indicateurs (I)	Activités clés	Chronogramme (année)					Responsables associés	Localisation	Ressources	Observations
		I	II	III	IV	V				
la commune chaque année.	A.3.9 : Organiser deux émissions radios en langue locale sur la gestion des feux de végétation	X	X	X	X	X	Maire	Radio Tanguiéta	200.000	
OD4: Développer l'écotourisme.										
R4.1 : Les potentialités naturelles et socioculturelles de la commune sont valorisées par la promotion de l'écotourisme									**90.500.000**	
I.19 : Un plan d'actions communal de promotion de l'écotourisme est élaboré	A.4.1 : Elaborer et valider un plan d'action de promotion de l'écotourisme	X					Maire	Mairie	500.000	
	A.4.2 : Valoriser le patrimoine culturel de la commune.	X	X	X	X	X	Maire	Toute la Commune	90.000.000	
I.20 : Deux contrats d'exploitation / gestion des produits touristiques sont signées entre la Commune, les Communautés, la Société Civile et des Opérateurs privés	A.4.3 : Promouvoir avec les populations locales concernées, en partenariat avec des opérateurs privés et / ou des ONG, l'exploitation / gestion des produits touristiques de la commune		X	X	X		Maire	RBP	0	
R4.2 : Les revenus provenant de l'exploitation durable des sites touristiques sont accrus et bien gérés au profit de la commune et des communautés locales									**500.000**	
I.21 : Accroissement annuel de 10% des revenus d'exploitation des sites touristiques de la Commune tous les deux ans	A.4.4 : Evaluer et exploiter les possibilités d'améliorer les parts de revenus issus du partage du tourisme dans la RBP		X		X		Maire DPNP	RBP	500.000	

5.2. Coût des programmes et projets du PCC-SAP

Le coût global du PCC-SAP sur les deux premières années (courant PDC2) est évalué à environ **quatre cent quarante huit million neuf cent dix mille (448.910.000)** francs CFA.

Le tableau ci-dessous est un aperçu synthétique du budget selon les programmes et projets du PCC-SAP.

Tableau 14: Synthèse des coûts des différents programmes et projets du PCC

Programmes/Projets	Coût (F CFA)
OD1 : Contribuer à la gestion durable de la Réserve de Biosphère de la Pendjari.	**203.000.000**
R1.1 : Les capacités institutionnelles de la commune et des divers acteurs locaux en matière de gestion durable de la RBP, sont améliorées	1.000.000
R1.2 : Des aménagements sont réalisés dans la RBP avec la contribution de la commune	200.000.000
R1.3 : La participation de la population riveraine dans la gestion durable de la RBP est assurée	2.000.000
OD2: Assurer la conservation des ressources naturelles de la commune, (les forêts sacrées, la réserve communautaire de faune, les plantations, les carrières, etc.)	**104.800.000**
R2.1 : L'intégrité des ressources naturelles de la commune est préservée avec la contribution des autorités locales et des populations locales	52.800.000
R2.2 : Le couvert forestier de la commune est amélioré	25.500.000
R2.3 : Des mesures appropriées de limitation de la pollution chimique des ressources en eau et de l'intoxication animale sont mises en œuvre	26.500.000
OD3 : Assurer l'information, l'éducation et la communication sur l'aménagement et la gestion durable des ressources naturelles de la commune	**9.300.000**
R3.1 : L'information, l'éducation et la communication sur l'aménagement et la gestion durable des ressources naturelles de la commune est assuré	8.600.000
R3.2 : Les feux de végétation sont contrôlés dans la Commune	700.000
OD4: Développer l'écotourisme.	**91.000.000**
R4.1 : Les potentialités naturelles et socioculturelles de la commune sont valorisées par la promotion de l'écotourisme	90.500.000
R4.2 : Les revenus provenant de l'exploitation durable des sites touristiques sont accrus et bien gérés au profit de la commune et des communautés locales	500.000
A : Coût total	**408.100.000**
B : Inflation & Imprévus (3,5% de A)	**14.283.500**
C : Coût Plan de limitation des Impacts environnementaux (5% de A)	**20.405.000**
D ; Suivi évaluation (1,5% de A)	**6.121.500**
Coût total PCC-SAP	**448.910.000**
Capacité d'autofinancement	**PM**
Ressources complémentaires à mobiliser	**PM**

5.3. Priorisation et Hiérarchisation des projets/résultats du PCC-SAP

La hiérarchisation des résultats prioritaires se présente de la manière suivante :

- R1.1 : Les capacités institutionnelles de la commune et des divers acteurs locaux en matière de gestion durable de la RBP sont améliorées
- R3.1 : L'information, l'éducation et la communication sur l'aménagement et la gestion durable des ressources naturelles de la commune sont assurées
- R1.3 : La participation de la population riveraine dans la gestion durable de la RBP est assurée
- R2.1 : L'intégrité des ressources naturelles de la commune est préservée avec la contribution des autorités locales et des populations locales
- R4.1 : Les potentialités naturelles et socioculturelles de la commune sont valorisées par la promotion de l'écotourisme

5.4. Stratégie de financement du PCC-SAP

Pour financer de façon durable les actions prévues dans le PCC, la Commune de Matéri doit :

- faire une bonne communication autour du PCC,
- créer une ligne budgétaire pour le financement des activités liées à la gestion durable des ressources naturelles,
- affecter la partie des recettes issues de la cogestion du Parc à la mise en œuvre des actions du PCC,
- faire un plaidoyer auprès de l'état pour plus de ressources vers les communes pour la gestion du Parc,
- susciter l'intérêt des partenaires pour la mise en œuvre des actions du PCC-SAP (les projets, la coopération décentralisée, la diaspora, les PTF, le partenariat public-privé, les banques, les fondations, les réseaux de téléphonie, etc.),
- attirer l'intervention des investisseurs privés pour la valorisation des ressources du Parc,
- organiser des activités génératrices de revenu à l'échelle de la commune (foires, journées culturelles, safaris, etc.).

La mobilisation de ces ressources dans le temps exige la conduite des affaires communales dans la plus grande transparence. La gestion axée sur les résultats et la reddition des comptes seront des éléments d'appréciation des divers contributeurs. Tous ces éléments créeront un climat de confiance qui ne favoriserait que l'appui et l'engagement de tous pour une meilleure gestion de la biodiversité de la commune de Matéri pour les générations présentes et futures.

VI. Mise en œuvre et Suivi-Evaluation du PCC

6.1. Mise en œuvre du PCC

Le présent PCC, après son adoption par le Conseil Communal de Matéri et son approbation par la tutelle, fera l'objet d'un atelier d'internalisation et d'appropriation par les élus locaux à tous les niveaux et les personnels de l'administration communale. Ajouter les services déconcentrés, les organisations de la société civile et autres acteurs. Le Conseil Communal, à travers le Maire, veille à la mise en œuvre harmonieuse et efficace du PCC approuvé.

Faisant partie intégrante du Plan de Développement de la Commune, la réussite de la mise en œuvre de ce PCC dépend des performances et de la collaboration des :

- Services de la Mairie,
- Services déconcentrés de l'Etat,
- Organisations de la société civile,
- Organisations Paysannes,
- Associations de femmes transformatrices des produits forestiers non ligneux (PFNL),
- AVIGREF,
- Direction du Parc National de la Pendjari,
- Partenaires Techniques et Financiers.

Tous ces acteurs intervenant dans la gestion des ressources naturelles doivent avoir leur place dans cette action. Il est donc souhaitable qu'il y ait une revue semestrielle de la mise en œuvre du PCC. Cette revue est un creuset de rencontres et d'échanges pour un PCC réellement mis en œuvre. Le Conseil Communal devra mettre les moyens nécessaires à la disposition du Service de la planification pour que les avancées et retard soient évaluées afin de décider des actions urgentes et idoines à développer pour que le PCC internalisé soit effectivement une réalité d'actions. L'engagement de tous en faveur de la gestion durable des ressources naturelles est le gage de l'atteinte des résultats projetés.

6.2. Stratégie intercommunale de mise en œuvre des PCC-SAP

Dans le cadre de l'espace de développement partagé (EDP-Pendjari) Tanguiéta-Matéri-Cobly, l'état des lieux montre qu'il faudrait intégrer les communes de Kérou, de Toucountouna et de Kouandé dans cet espace pour harmoniser la stratégie de conservation de la biodiversité dans la Réserve de Biosphère de la Pendjari.

Il est souhaitable que le CENAGREF engage une discussion avec les Maires de l'intercommunalité sur la pertinence de l'intégration des communes de Kérou, de Toucountouna et de Kouandé dans cet espace de développement partagé par rapport aux questions de conservation de la biodiversité dans la Réserve de Biosphère de la Pendjari. La finalité serait de verdir le plan intercommunal de l'EDP-Pendjari en prenant aussi en compte les plans de conservation communaux de Kérou, de Toucountouna et de Kouandé.

Notons par ailleurs qu'il faudra s'appuyer sur le Comité de Développement de la Réserve de Biosphère de la Pendjari pour mener à bien les actions. Aussi ce regroupement doit-il obéir aux textes de la décentralisation sur l'intercommunalité.

6.3. Système de planification et Suivi-Evaluation du PCC

- Le système de planification et de suivi-évaluation du PCC est indissociable de celui prévu pour le PDC 2 de la Commune (déclinaison du PDC en plan annuel semestriel d'investissement et évaluation à travers des ateliers). Le service de la planification de la Mairie est la cheville ouvrière de la planification et du suivi évaluation du PCC. Pour une meilleure visibilité dans son exécution, il est suggéré une revue semestrielle. Les ateliers du groupe "Conservation des ressources naturelles" doivent être élargies aux partenaires et aux services déconcentrés spécifiques.

Ce système est animé par des acteurs avec des outils et produits des extrants. Les acteurs du système de planification et de suivi- évaluation du PCC sont :

- le Conseil Communal,
- le Service de la planification et du Développement Local de la Mairie,
- le Service des Affaires Domaniales et de l'Environnement,
- le Service des Affaires Financières,
- les Organisations Paysannes,
- les AVIGREF,
- les Services déconcentrés de l'Etat,

Les outils de base du système sont :

- Le PCC (le cadre logique qui donne les indicateurs et leurs sources de vérification)
- le Plan de Passation des Marchés,
- le Plan de Travail Annuel de la Mairie.

En effet, pour chaque année, est élaboré un plan de travail annuel qui sur la base des résultats et indicateurs du PCC intègre les activités à mener au titre de l'année en cours. Ce document est la feuille de route et la boussole pour l'Administration communale. De ce document est tiré le Plan de Passation des Marchés qui planifie les divers services de consultants et autres à acquérir pour l'atteinte des résultats du PCC de l'année.

Ce système lorsqu'il fonctionne harmonieusement sous la direction du service de planification génère les rapports et autres documents qui renseignent sur l'état de mise en œuvre du PCC à des temps définis.

Le maire et le conseil communal feront preuve d'une volonté politique et d'une ouverture à faire participer tous les acteurs. Par ailleurs il est suggéré au Conseil Communal la mise en place d'un mécanisme de reddition de compte aux populations.

Conclusion

Le Plan Communal de Conservation de la diversité biologique et de la faune sauvage (PCC) de la commune de Matéri comble progressivement le vide initial des outils de développement local en ces premières années de la décentralisation au Benin. Apres le PDC, dont l'élaboration et la mise en œuvre sont progressivement bien maitrisée par la Mairie, il s'en suit les autres documents de planification sectorielle (eau, hygiène et assainissement, éducation, aménagement du territoire, etc.). Le PCC vise à contribuer à la réalisation de la vision de la commune.

Le diagnostic réalisé révèle une situation très critique dans tous les secteurs de développement de la commune. Les dégâts sur les ressources naturelles de la commune sont vraiment importants. Il urge d'y remédier par la mise en œuvre du PCC-SAP. Mais la commune aura d'énormes difficultés pour l'autofinancement des activités du plan. Toutefois, il ressort du diagnostic que quelques partenaires du secteur sont toujours présents. Ils pourraient certainement prendre en charge les coûts de mise en œuvre de certaines activités.

Sur le plan institutionnel, la Mairie devra participer à la mise en place un mécanisme de concertation et de gestion au niveau communal et intercommunal compte-tenu du partage de certaines ressources naturelles entre plusieurs communes.

Pour la mise en œuvre et le suivi-évaluation des projets identifiés sur les deux premières années, la mairie devra mobiliser avec l'appui des PTF environ **448 910 000** F CFA.

Le présent document, loin d'être une panacée, est un précieux outil méthodologique et pédagogique pour promouvoir un développement durable de la commune de Matéri.

Références bibliographiques

CeCPA MATERI, Rapport Annuel 2011-2012

CENAGREF, Plan d'Aménagement et de Gestion de la Réserve de Biosphère de la Pendjari, Décembre 2009

Gouvernement du Bénin, Loi n° 2002-16 Portant régime de la faune en République du Bénin.

Gouvernement du Bénin, Décret n° 2011-394 du 28 Mai 2011, fixant les modalités de conservation, de développement et de gestion durable de la faune et de ses habitats en République du Bénin.

Mairie de Banikoara, Plan Communal de Conservation de la Faune et de la Diversité Biologique de Banikoara, Novembre 2012, (Avant-projet)

Mairie de Matéri, Plan de Développement de la Commune (PDC), 2011-2016.

Mairie de Matéri, Schéma Directeur d'Aménagement de la Commune (SDAC) 2011-2016.

Mairie de Matéri, Plan d'Hygiène et d'Assainissement Communal (PHAC), septembre 2012.

ProCGRN, Plan d'investissement global pour la mise en œuvre des actions programmées en 2005 dans les villages de Batia, Tanongou, Tiélé et Pouri, Novembre 2004

ProCGRN, Capitalisation de l'expérience de cogestion de la réserve de biosphère de la Pendjari, Septembre 2010

Annexe

Carte 7 : Affectation du sol de la commune de Matéri

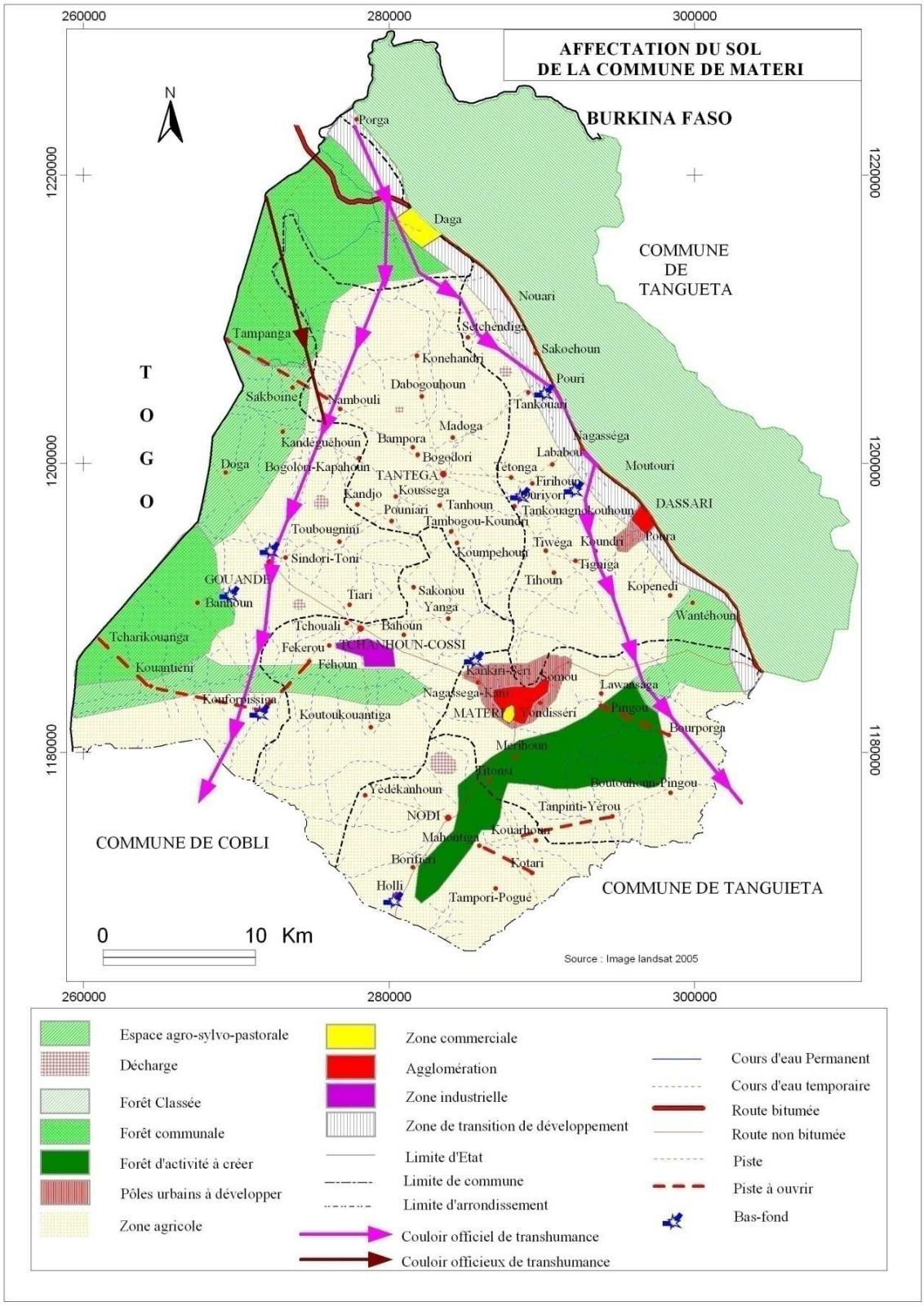

Source ; SDAC

Carte 8 : Affectations dans les secteurs de loisirs, sport, hôtellerie, sécurité et tourisme à l'horizon 2030

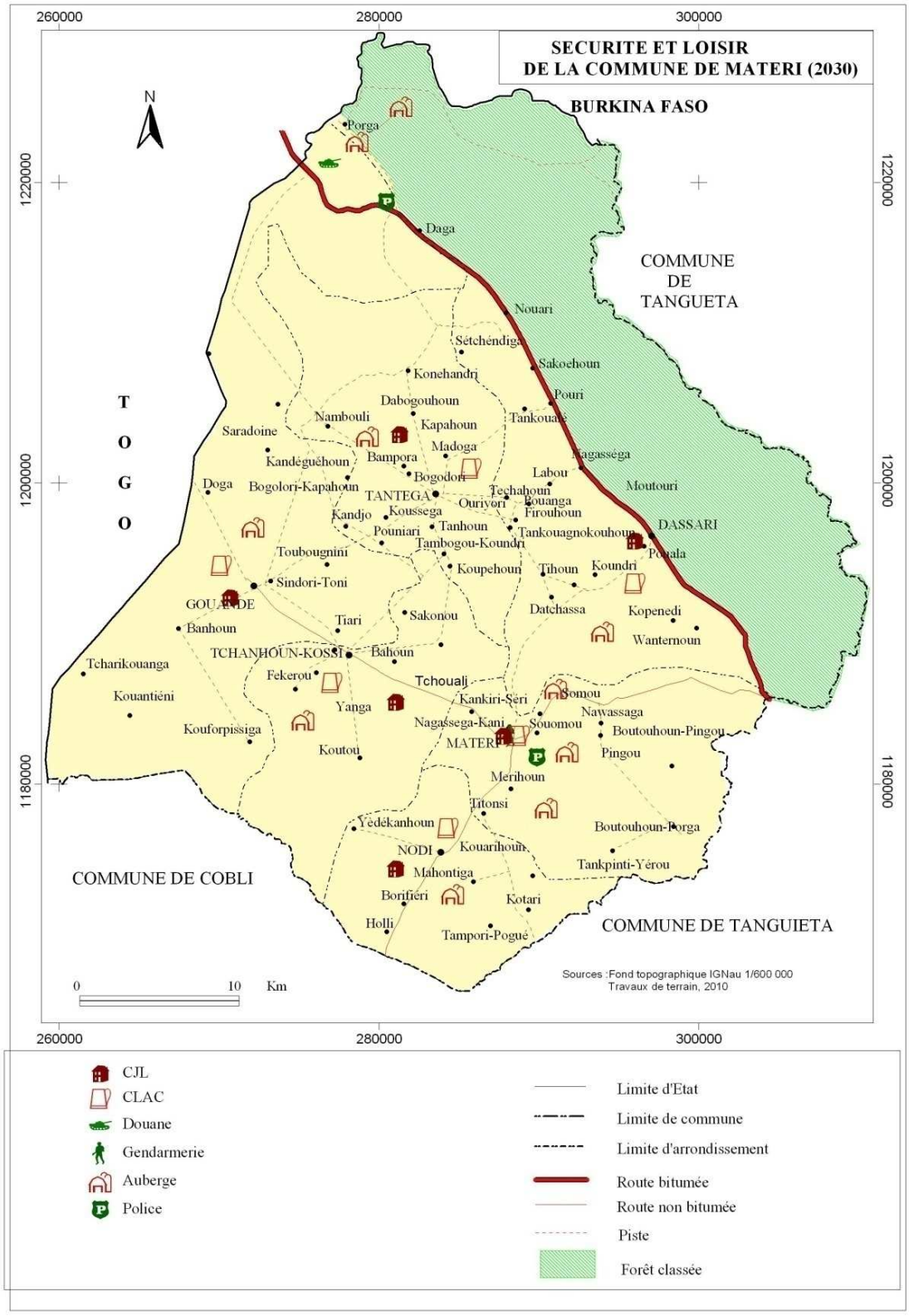

Source ; SDAC

Listes des participants aux ateliers

LISTE DE PRESENCE DES PARITICIPANTS A L'TELIER D'ELABORATION DU PLAN COMMUNAL DE CONSERVATION DE LA FAUNE ET DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE DE MATERI

DATE ET LIEU: 24 JANVIER 2013 DANS LA SALLE DE CONFERENCE DE LA MAIRIE DE MATERI

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	TITRE	CONTACT(S)	E.mail	EMARGEMENT
1.	RADJI Mouzitala M. A.	Rpt RCPA/ MATERI	97125806 95126549	mouzitalaradji@gmail.com	
2.	NIAMI Dama Nestor	PAM	97356502	—	
3.	TAGALI Y. Jean Baptiste	DAM	97352011	—	
4.	KOMBETTO N. Bernard	CA	61413669	—	
5.	KASSA P. Angèle	C/SADE	97351186		
6.	LA Jroch	R/PTT	96589287		
7.	KASSA Kaye	CA.	97555338		
8.	SAMBIENI Adolphe	Maire	97557410	materimairie@yahoo.fr	
9.	EDAH Justin	TS/EC	97832563	edatjustey@hoo.fr	
10.	OUANTA Philippe	C/ST	97741921	—	
11.	KOUAGOU B. Séraphin	Pdt U'AVIGREP	96 67 27 57	—	
12.	GNAMMI Y. Richard	C.C	97022365	—	

13.	KOUNAGO Noredyn	Conseiller	97 24 30 55 / 52 15 96 21		
14.	GNAGO Kouandi	Conseiller	95984525	kyali_bagnim@kastanet.org	
15.	KETEKOMA Constant	C/SICAD	97195684	constantketek@yahoo.fr	
16.	KASSA Mahammadou	C/SAFE	97110977	-	
17.	KOUGNATI S. Justin	DPNP/CENAGRIF	97251151	kougnatijustin@yahoo.fr	
18.	GNARIGO S. Severin	Sup/ETC	96195236	gnarigosouhounan@yahoo.fr	
19.	Lari K. Pascal	pdt UCAPA	66726055	pdt ucapa - Pascal	
20.	GNAHMI Séraphé	C/S°CT	97507679	—	
21.	NAGASSI Malahoun	pdt CCPC	97240401		
22.	NOANTI J. Hamidou	pdt/Parcelle	97785278	hamidouanti@gmail.com	
23.	CHABI KINSA Placide	Sup GADEC - Plan Bénin	97289222		
24.	YAVRGO Namba	Conseiller	97952205		
25.	KASSA Korou	pdt collectif	97351142 / 95971110		
26.	NOANTI Bango	CA. Matéri	97 15 79 70		
27.	SAAGUI B. Y. Gilbert	CA/Kouandé	97355017		
28.	HESSOU Sylvain	R/SCEPN	97753283	hessousylvain@yahoo.fr	
29.	N'DAH Alphonse	TSPV	97209128	alphonsendah@gmail.com	

30.	YOA S. Saul	le C/SSA	MATERA		
31.	KIANSI T. Mathias	SG	Matéri	kimathbi@yahoo.fr	
32.	KIATTI Daleime	CA	Tanté'ga		
33.	KIATTI Benoît	C/SAG	Matéri	kiatiben@yahoo.f	
34.	SAMBIENI Dieudonné	C/SDVP-Maire	Matéri	donne_sam@yahoo.fr	
35.					